

9 Avril/95
Province de Québec} Asme. assemblée du Comité
Cité de St-Henri } des licences tenue à St-Henri au
lieu ordinaire des séances des débats
Mardi le neuvième jour d'Avril mil-
luit cent quatre-vingt-sept conformément
à la loi et aux dispositions, o laquelle
assemblée sont présents MM les
Échevins W. Lalèche & Joseph Succal
formant un quorum sous la présidence
de M l'Échevin W. Lalèche.

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité des licences comme suit:-

Résolu et adopté que le Certificat de
licence d'auberge soit octroyé à MM
J.B. Rotelle au N° 3360 de la rue William
Opheum Moreau N° 1625 St Jacques
P. Heuféau N° 305 St Elizabeth
Guille Léonard N° 2157 St Jacques
Mathurin Lépine N° 3639 St Anne
Philippe Goucet N° 3361 ..
Gédem Normandin N° 3536 ..
Léandre L'Orçais N° 1675 & 76.77 St Jacques
Jules L'Agneau N° 3539 St Pierre
J.P. Mercier N° 49 St Eustache
James Laberge N° 2329 St Jacques

Résolu et adopté que de Certificat de
licence de Magasin Clapier imprimé
soient octroyé à M.M. Bourassa Baudouin
N° 95 Rue St. Eustache

Cyril Desjardins
Joseph Succal
Ass't Greffe | Ayant Bégin N° 2 Rue St. Eustache
Alexis Lépine St. Jacques.
et le second est leoci
Wilfred Létourneau résident

P23/E2,111

No 6158-
Comité des Licences
ce 9 Avel 1895

P23/E2,111

N^o 6159-

Lettre de M^s
St-Jeanne
deuxième dans la
Salle de l'Hotel-
de-Ville pour la
Société St-Jean-Baptiste
pour le 30 avril
1895-
ce 30 avril 1895

YB

M^{me} Henri, q Avril 1895
McGinné Jaillefer,
Président
Comité de l'Hotel-de-Ville
M^{me} Henri
cher Monsieur
Par l'honneur
de vous prier d'accorder l'usage
de la Salle de l'Hotel-de-Ville,
pour une soirée donnée sous le
patronage de la Société St-Jean-
Baptiste, Mardi Soir, le
30 du courant.

Par l'honneur d'être
votre dévoué serviteur
J. Gérard
Président
Société St-Jean-Baptiste



Town of Westmount.

OFFICE OF THE
SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 10th April 1895

Jules Beauchamp
Clerk & Treasurer
Dear Sir City of St Henri

Re Deposit of Garbage.

I am in receipt of your favor of the 4th inst
in reference to above matter, and at once laid your
communication before Mr Redfern (Mayor) who instructs
me to let you know that the question will be taken
up, at a special meeting tomorrow night (the 11th inst)
and I will advise you of result later on.

Yours truly
John S.into

Secretary Treasurer,

P23/E2,111

N^o 6160-

Lettre du Secrétaire
Trésorier de la Ville
de Westmount
Re dépôt de violanges
sur le terrains appartenant
à la cité de St-Henri
le 10 avril 1895
JRB

P23/E2,111



**LA PIECE SUIVANTE
EST UNE PHOTOCOPIE
DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

Province de Quebec
District de Montreal

A la Cite de Ste Henri, corporation municipale ayant sa principale place d'affaires en la dite cite de St Henri dit district

Je vous donne par les presentes avis de la part de Andre Bray, entrepreneur, de la cite de St Henri, que le ~~mois~~ — Avril courant il a fait enregistrer ~~suivant la loi sur la mort du numero trois~~ ~~et ille - des - cent - d'ans~~ des lans et livres de renvois officiels pour la paroisse de Montreal, comme d'Ile Belaga, dit district, un beroeau etabliissant qu'il a ete occupe sur le dit heritage aux travaux d'excavation, de construction de murs en pierre et de confection et posage d'une couche de beton (concrete) requis pour l'establissement et la construction d'un incinerateur pour la dite cite de St Henri: lesdits travaux ne sont pas encore termine s sur les ordres contraires de la dite cite: qu'il a fourni tous les materiaux requis a cette fin et que la valeur des dits travaux est de huit-cent-quatre-vingtquinze piastres.

Montreal 8 Avril 1895

André Bray

Reclamant plus haut designe

N^o 6161

Avis
d'emménagement
de bordereau
par M. Bray

Janv 1895

Danton

Cité de St-Henry

10 aout 1915

Reconnais 10 aout 1915
que je suis présent
non avenue pour le

Tous soussignés tous propriétaires
résidents sur la rue St. Jacques

Avons appris que votre Conseil
étais à préparer un règlement
pour un emprunt dans le but
de terminer certain travail
d'amélioration dans la ville.
M. Henri nous vous soumettons
humblement que quoique nous
reconnaissons que cet emprunt
et ces travaux sont nécessaire, urgente,
nous seront dans la penible position
de l'opposer de toutes nos forces,
attendu que cet emprunt mettra
fin à notre demande, selon nous
juste et équitable de redresser la
rue St. Jacques tel que notre requête
le comporte, nous serions disposé
de vous donner notre ferme appui
à condition que vous fassiez
horologique le plan de la rue
St. Jacques tel que projeté avant
de passer tel règlement, nous
n'écigerons pas qu'un appropriacion
soit destiné à effacer pour cette cause

Les signatures de la requête

P23/E2, 111

N^o 6162.

Requête des citoyens de
la Rue St Jacques (partie
Ouest) demandant le
redressement de la dite
rue St Jacques, tel que
proposé dans une requête
faite avant la présente

le 10 Avril 1895

YB

non avenue

P23/E2,111



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

58 VICTORIA, CHAPITRE 31.

LOI AMENDANT DE NOUVEAU LA LOI RELATIVE AUX JURÉS.

(Sanctionnée le 12 janvier 1895)

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

DES PERSONNES HABILES A REMPLIR LES FONCTIONS DE GRAND JURÉ

1. Le paragraphe 1 de l'article 2618 des Statuts refondus est remplacé par le suivant :

“ 1. Tout habitant mâle, ayant son domicile dans une ville ou une cité d'au moins vingt mille es, ou dans leur banlieue, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles a valeur totale de plus de six milles piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une eur annuelle de plus de cinq cents piastres.”
 2. Le paragraphe 3 de l'article 2618 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

“ 3. Tout habitant mâle, dans les autres parties de la province, ayant son domicile dans une nicipalité dont quelque partie se trouve dans un rayon de quarante milles du siège de la cour du trict qu'il habite, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la eur totale de plus de trois mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une eur annuelle de plus de trois cents piastres.”

DES PERSONNES HABILES A REMPLIR LES FONCTIONS DE PETIT JURÉ

- 3.** Le paragraphe 1 de l'article 2619 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :
“ 1. Tout habitant mâle, ayant son domicile dans une ville ou une cité d'au moins vingt mille âmes, ou leur banlieue qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale d'au moins deux mille piastres, mais de pas plus de six mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle d'au moins deux cents piastres, mais de pas plus de cinq cents piastres.”

- 4.** Le paragraphe 3 de l'article 2619 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :
“ 3. Tout habitant mâle, dans les autres parties de la province, ayant son domicile dans une municipalité dont quelque partie se trouve dans un rayon de quarante milles du siège de la cour du district qu'il habite, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale d'au moins quinze cents piastres, mais de pas plus de trois mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle d'au moins cent vingt piastres, mais de plus de trois cents piastres.”

5. Le paragraphe 2 de l'article 2618 des dits Statuts refondus est amendé en y ajoutant les mots : "ou dans le district de Pontiac" après le mot : "Bonaventure" dans la troisième ligne.

6. Le paragraphe 4 de l'article 2620 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

"4. Celles qui sont arrêtées, ou sous caution, sur accusation de trahison, ou de crime punissable par plus de deux années d'incarcération ou de la peine capitale ou qui en ont été convaincues.

7. Le paragraphe 14 de l'article 2621 des dits Statuts refondus est amendé en y ajoutant les mots suivants : "du quinze mars au premier décembre de chaque année."

8. L'article 2621a des dits Statuts refondus, tel qu'ajouté par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 2, et amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 35, section 1, est remplacé par le suivant :

"2621a. Un bureau appelé: "bureau de révision" est chargé d'examiner et de reviser les listes des jurés et de les renouveler, s'il y a lieu de le faire d'après l'article 2622.

Ce bureau est composé :

1. Dans les districts de Québec et de Montréal, du juge des sessions de la paix, du shérif et du greffier de la couronne ;

2. Dans les autres districts, du shérif, du greffier de la couronne et du régistrateur, — le mot régistrateur, pour telles fins, s'entendant du régistrateur pour la division d'enregistrement où se trouve le chef-lieu du district judiciaire.

Quand il y a dans un district plus d'un juge des sessions de la paix ou plus d'un shérif, ou dans la division d'enregistrement du chef-lieu plus d'un régistrateur, celui des dits juges des sessions, shérifs et régistrateurs dont le nom patronymique est le premier dans l'ordre alphabétique formera partie du "bureau de révision".

Le député-shérif est *ex officio* le greffier de ce bureau et doit personnellement et sans aide en remplir les devoirs.

Les séances de ce bureau ne sont point publiques."

9. L'article 2634 des dits Statuts refondus, tel qu'amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 7, est remplacé par le suivant :

"2634. Ces listes des grands et petits jurés se font par le bureau de révision, en inscrivant l'un après l'autre et sans interruption, dans des registres tenus à cet effet, le nom de la première personne dans chaque extrait qui est délivré au shérif, (en commençant par l'extrait de la municipalité dont le nom, abstraction faite des mots : "Saint ou Sainte", quand ils s'y trouvent, est le premier dans l'ordre alphabétique et ainsi de suite, suivant le dit ordre), puis le nom de la seconde personne, et ainsi de suite, à tour de rôle, jusqu'à ce que les noms de toutes les personnes, portées sur chaque extrait, soient épuisés.

Si le nombre des personnes portées sur chaque tel extract excède le nombre porté sur d'autres, le bureau prend successivement de chaque extract contenant un nombre de noms plus élevé, un nombre proportionnel de noms, de façon que les jurés de chaque municipalité puissent être répartis sur toute liste de manière à correspondre, aussi près que possible, à la proportion qui existe entre le nombre total des jurés dans cette municipalité et le nombre total des jurés portés sur la liste.

Pour les fins du présent article, chaque quartier d'une cité ou d'une ville contenant au moins vingt mille âmes est censé être une municipalité distincte, et l'énumération des noms des habitants de tel quartier est censée être un extract dans le sens dans lequel ce mot est employé dans le présent article."

10. Les formules A et B de la loi concernant les jurés, dans les dits Statuts refondus, sont amendées en ajoutant après le mot : "rue", dans la troisième colonne des dites formules respectivement, les mots : "et quartier."

11. Dans les trois mois de la mise en vigueur de la présente loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute municipalité locale, sise en tout ou en partie dans les quarante milles du siège de la cour du district dans lequel cette municipalité est située, fera dresser et délivrera gratuitement au shérif de ce district un extrait du rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité, contenant les noms de toutes les personnes inscrites sur ce rôle, qui sont domiciliées dans cette municipalité et qui, en vertu des dispositions concernant les jurés et jury, contenues dans les Statuts refondus ainsi qu'amendées par cette loi, remplissent respectivement les conditions exigées pour être grands et petits jurés.

Le bureau de révision procèdera ensuite sans délai à faire la liste des jurés, tel que prescrit par l'article 2633 des dits Statuts refondus, ainsi que remplacé par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 1, et amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 35, section 2.

12. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

P23/E2,111

CITIZENS' LIGHT & POWER CO.

TELEPHONE 1557.

OFFICE, THE TEMPLE,

MONTRÉAL, 11 Avril 1895.

Corporation de St-Henry

Messieurs:

Co-inclus veuillez trouver
notre Compte pour le quartier finissant le 1^{er}
Courant.

Nous sommes à faire imprimer des
Tables de Rapports pour notre Patronage & patrolement
ces Rapports nous seront envoyés tous les jours, après
que vous pourrez nous rendre Compte de l'état de
l'éclairage pour chaque nuit.

On nous a informé hier qu'il y
avait 3 ou 4 socles à réparer dans la grande
salle de l'Hôtel de ville. Nous ferons ces
réparations aujourd'hui même.

Tos bonnes dévouées

Citizens Light & Power

E. Craig, genant

P23/E2, 111

N^o 6165-

Letter de Citizen Léger
et Power boy Re son
compte de trimestre
du 1^{er} Avril 1895
ainsi que réparations
et amélioration sur
système d'éclairage

cette Année 1895
YB

évan & Éclairage

P23/E2,111

Montreal 10 Aout 1895

Reçu du greffier de la Côte de St. Lawrence
La liste des Grands & Petits Juifs telle
qu'amendée conformément à la loi
la susdite liste reçue ce jour

J.P. Thibaudaine
per G.B. Sheriff



P23/E2,111

N^o 6166—
Recu du Sheriff
de la cité de Montréal
La liste des grands &
petits Juifs en vertu
de la 58 Victoria C.
le 11 avril 1895
Y.K



Telephone Bell 2953.

E. Guérin, B.A., B.C.L.
P. B. Lavielle, B.C.L.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Larochele, S.S.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal, 10 Avril 1895

A Monsieur Jules Beauchamp

Greffier de la Cite
de St Henri P.Q.

Monsieur:-

Je vous inclus une lettre que je viens de recevoir de Messieurs McGibbon & Davidson, Avocats de la Compagnie d'assurance "The Manufac turers &c", dans la cause de Pelletier VS. La Cité de St Henri.

Vous verrez par le contenu de cette lettre que la Compagnie d'Assurance considere la ville de St Henri responsable et qu'il ~~le~~ est prêt à payer le plein montant de son assurance.

Veuillez donc convoquer ~~l'assemblée~~ une assemblée du conseil et faire décider si la Ville entend continuer l'action pour le surplus, car je comprend que la veuve exige une somme additionnelle de \$1000, pour régler la cause.

Veuillez me communiquer la décision du conseil, et ce quellequ'elle soit, le plus tôt possible car Lafortune, Avocat de la Demandante menace de prendre jugement par défaut.

Votre Tout Devoué:-

JacMadore

P23/E2,111

Telephone Bell 2053.

Cable address Montribb

MCGIBBON & DAVIDSON.
ADVOCATES.

R.D. MCGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON.

TELEPHONE NO. 2807

M.

New York Life Building

Montreal April 6th, 95 189

J. A. C. Madore Esq.

Messrs Madore & Guerin.

Montreal.

Dear sir & Confrere,

PELLETIER -v- TOWN OF ST HENRI.

In this accident case, our clients, the Manufacturers Accident Insurance Company have come to the conclusion that the town is liable for the accident, and they are therefore willing to pay \$1000.00, their full liability under the policy, and hand over the defence of the action to the Town authorities.

We think it better to notify you in the first instance, and should be glad if you will call and see us during the day.

Yours faithfully,

McGibbon & Dawson.

N^o 6167

Lettre de J. A. L.
Medore & Manufacture
tours accident boy
1re l'opposition la 6^e
dans l'affaire Vime
G. Bécaud re

ce 13 avril 1895

J.M.

P23/E2,111

Montreal April 11th 1895

Dear Sir.

I have arranged with Zephirus
Proud'homme about the lot 10929
Parish of Montreal and he has returned
it to the State. the dues are now being
registered.

I enclose you the chart of the state
to pay the arrears of taxes 1891. 1892. 1893.
1894 & drain, and till \$6.88 and for
arrears of School taxes 1891. 1892. 1893.
1894. to 30 June 1895 \$6.35 - \$93.23.

Please return to me the accompanying
accounts receipted.

I am

Yours truly

W. Molau. de Lise

W. H. Beauchamp
Secretary Treasurer
Montreal

P23/E2,111

Montreal April 11th 1895

Dear Sir.

I have arranged with Zephuius
Proud'homme about the lot. no 929
Parish of L'Assomption and he has returned
it to the State. the dues are now being
registered.

Enclose you the chart of the state
showing the areas of taxes 1891. 1892. 1893.
1894 & drain, and it is \$6.88 and for
areas of School taxes 1891. 1892. 1893.
1894. to 30 June 1895 \$16.35 - \$93.23.

Please return to me the accompanying
accounts receipted.

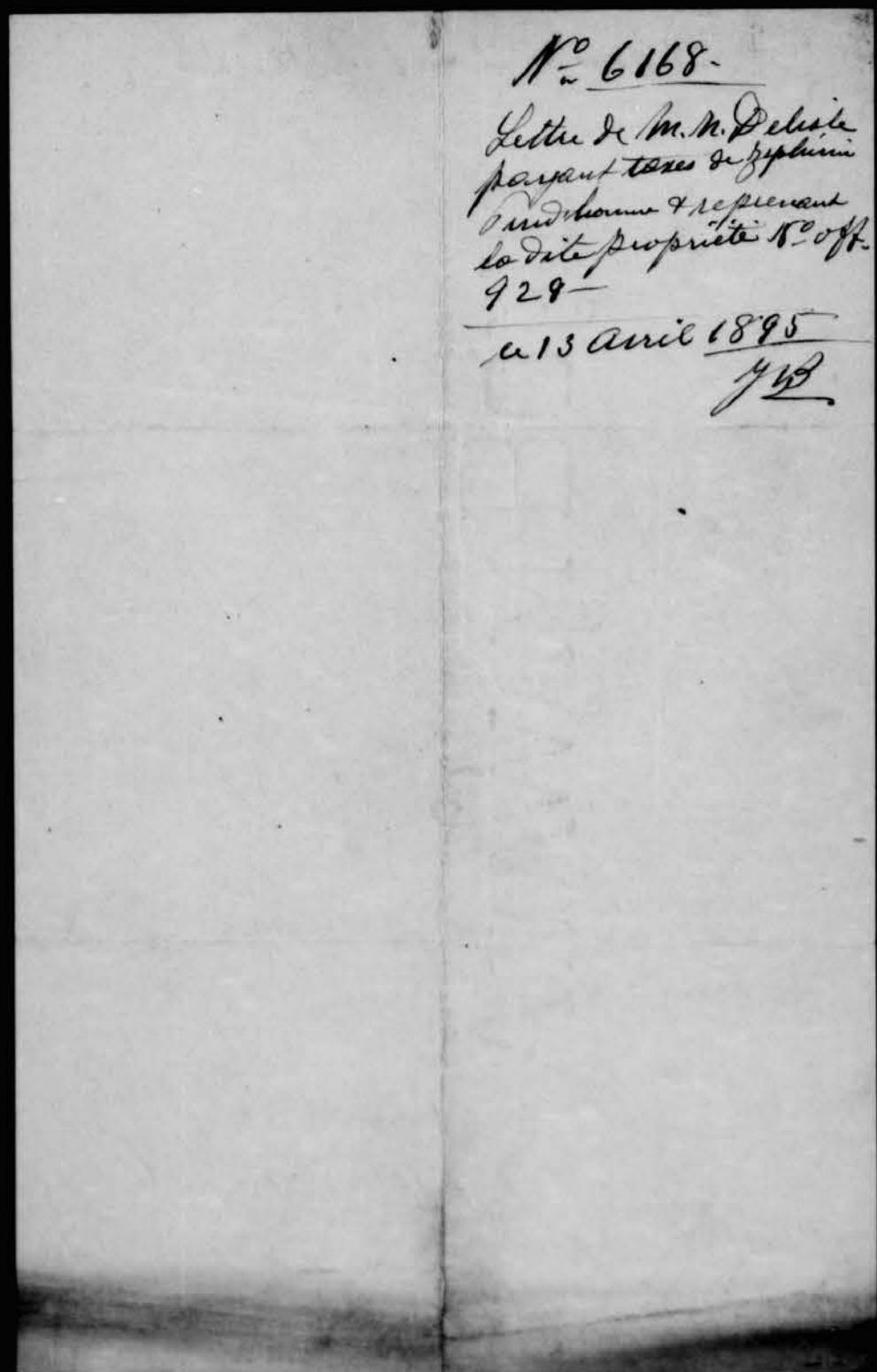
I am

Yours truly

W. Molan. de Lisle

W. A. Beauchamps
Secretary Treasurer
Montreal
1895

P23/E2,111



Montreal 11 Avril 1895

Au Conseil de l'Hotel de Ville St. Henri.

Messieurs.

Nous sommes allez hier visitez votre salle de l'hotel de ville dans le but de en obtenir le permis d'avoir une soirée Dramatique et musical, le 13^e jour de Mai 1895 la dans cette salle, si vous consentez a nous la loué, veuillez m'écrire de suite et m'expliquez les conditions dont vous exiger pour l'occasion.

S'il vous ^{plait} prenez aussi en considération
et me répondre le plus tôt possible.

adresse

Adelard Dionne
478 Amherst
Montreal.

Je demeure

Club Dramatique Fraternelle
dans le Drame en Coups
de l'Insurrection du Nord-Ouest en 1885
Louis David Riel.

Adelard Dionne Sec. Cor.

P23/E2,111

N^o 6169-

Lettre du secrétaire
du comité permanent
demandant la bourse
de la salle pour le
13 mai 1895

ca 13 avril 1895

JMO

H. de Ville

Greffie de la Cour du Recroire
Hôtel-de-Ville.
Montréal, 30 Octobre, 1894

A la Reineude Seur Directrice de
l'École d'Industrie de Montréal

Ma Reineude Seur,

Les enfants Léonie et Agnès
Larivière sont de St^e Henri, P.Q. Le Recroire
n'a signé l'ordre que comme juge de paix
ayant juridiction en dehors de la ville de
Montréal et à la demande du maire F. Da-
vrais de St^e Henri. Veuillez s'il vous plaît,
adresser le Compte de la pension au Greffier
de la Ville de St^e Henri, P.Q.

Avec saluts respectueux.

A. Biennenne

Pour M le Recroire.

P23/E2,111

N^o 6169a
Letter des Bon Pasteur
Re internement
de 2 Bébés pour
Larivière par ordre
de M. Daguais Secrétaire
15 Avril 1895

J.B.



C. J. & M!

Monastère Des. du Bon Pasteur
Montreal. 15 Avril 1895.

Monsieur Jules Beauchamp
Greffier de la Ville de St-Henri.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-incluse
copie d'une lettre de A. Brimmoor,
Secr. Greffier de la Cour du Recours
de Montreal, en date du 30 Octobre
1894, au sujet des enfant Léonie
et Agnès Larivière.

Vous nous avouons donc leur
compte depuis leur internement à
l'école Industrielle 30 Octobre 1894,
à \$ 5.00 par mois.

Nous avons l'honneur de

P23/E2,111

meus seuscris.

Monsieur,

Vetu bien humble servt

Le Dr. de St-Alphonse de Légaré
Luf. Pro.

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

3435

GENERAL MANAGER'S OFFICE

LAND DEPARTMENT.

MONTREAL,

April 15

1895

Jules Beauchamp &
Secretary Treasurer
City of St. Henri.
St. Henri P.Q.

Dear Sir,

St. Henri Taxes 1895.

Yoursyst these account sent here
I find one against the Oil Sheds. amount-
ing to \$23.10:-

I was under the impression that
I had advised you that Mrs Stevenson was
the lessee of the Railway Co for these build-
ings, and ^{that} under the terms of the lease the
taxes are payable by her.

I have sent the account to her
and shall be glad if you will collect
the taxes from her -

Yours truly
H. Beauchamp
General Manager

P23/E2,111

N^o 6170

Lettre de Jeanne Léonard
à son frère en disant
que c'est M^e Stevenson
qui parle les temps sur
le cercueil à huis
et 16 ans le 1885

JLZ

HERBERT S. HOLT, PRESIDENT.

W.W. MOORE, SECRETARY.

The Montreal Gas Company.

Montreal, 15 Apr 1895

Jules Beauchamp Esq
Corporation of St Henry
Dear Sir.

Your Note of the 12th Inst enclosing
Bill for Mr Adam duly received

Will you be kind enough to
inform me who gave the Corporation of St Henry the
order for the 4 Loads of Macadam. I cannot find
any trace of the same on my Order Books and no
other person except the President and myself is authorized
to do so

I remain

Yours truly
W.W. Moore
Secy

P23/E2,111

No 6170a

Montreal Gaz. Co.
demandant que
a donne l'ordre
de 4 voyages de
messieurs.

15 Avril 1895



Montreal 15th April 1895.

City of St. Henri

We respectfully request
that as we require to know the
line of St. Antoine St. - south side -
running from the corner of St. Antoine
Avenue to the property of the
Sisters of St. Anne - the land within
those limits being our property -
that you direct the proper officials
of your City to stake the said line
as claimed by the city in order that
we may have knowledge thereof &
govern ourselves accordingly.

Yours very respectfully
For Estate Edward Mackay
H. Edgar.
Executor.

N^o 6171-

Letter de Estate
Ed. Mackay demandera
la ligne de la Rue
St. Antoine est. Sud
de Metcalfe au terrain
des Soeurs (convent)
le 16 Avril 1895

YB

P23/E2,111



Montreal, 15th April 1895

City of St. Henri

I respectfully request
that as we require to know the
line of St. Antoine St. - south side -
running from the corner of Metcalfe
Avenue to the property of the
Sisters of St. Anne - the land within
those limits being our property -
that you direct the proper officials
of your City to stake the said line
as claimed by the city in order that
we may have knowledge thereof &
govern ourselves accordingly.

Yours Respectfully
For Estate Edward Mackay
Edgar.
Executor

N^o 6171-

Letter de Estate
Ed. Mackay demandant
la ligne de la Rue
St. Antoine est. Sud
de Metcalfe au terrain
des Soeurs (convent)
le 16 Avril 1895

YB

À Mr le Maire et à M.M Les Echevins de la cité de St Henri

ATTENDU que plusieurs demandes sont faites au conseil de la cité de St Henri pour le louage de la salle de l'Hotel de ville pour representations dramatique,concerts etc..nous nous croyons justifiables de vous adresser la présente requête pour les raisons ci-dessous énumérées.

Io Le Cercle de St Henri a fait beaucoup de dépenses et beaucoup de travail pour procurer des amusements par voie de soirées dramatiques à St Henri et nous croyons que le conseil ferait acte de justice en ne louant la salle à qui que ce soit en dehors de St Henri pour des soirées dramatiques, de plus nous croyons aussi qu'il serait bien de n'accorder la salle gratuitement à des gens citoyens de St Henri pour faire donner des concerts avec comédie par des amateurs étrangers vu qu'à part le chant le Cercle est prêt et n'a jamais refusé de se rendre agréable pour des œuvres de bienfaisance ou nationale, quand demande en a été formulée, pour ces causes et raisons nous croyons qu'en appliquant ce système protecteur, le Conseil donnerait une nouvelle impulsion au Cercle & qu'il nous soit permis en même temps de soumettre une liste de prix pour le louage de la salle demandant l'usage des décors. Nous demanderions si ce n'est pas trop anticiper que les demandes pour le louage de la salle soient transmises au Cercle pour information afin qu'il n'y ait pas de conflit par exemple le Cercle de St Henri a fixé une représentation pour le 20 Mai, un particulier fait une demande pour le 18 ou 19 du même mois vous comprenez de suite la position du Cercle & du moment que le cercle aura un certain privilège ceci ne sera plus à craindre.

1o Pour une séance demandée par les citoyens de St Henri pour œuvre de bienfaisance par un concert pour usage du rideau de face et une toile de fonds avec cou lisses. \$5.00
2o Pour une seance dramatique demandée par des citoyens de St Henri au profit d'une œuvre quelconque représentée par autres amateurs que le cercle St Henri \$ 30.00
3o Pour une seance dramatique demandée par des étrangers à St Henri et représentée par autre que le cercle St Henri \$50.00
4o Pour un concert avec comédie en un acte demandé et représenté par des étrangers à St Henri \$ 10.00
5o Pour toute fois que la salle sera accordée gratuitement il sera payé une somme de cinq dollars au cercle pour l'usage de la scène, un rideau de face et une toile de fonds mais ce à condition que la salle ainsi accordée le soit à des gens de St Henri et pourvu que ces représentations ne soient pas de drames les montants ci-dessus enumérés sont pour la quote part du cercle.

Il serait bon aussi d'informer le Conseil que le cercle a acheté 300 chaises et que ces sièges ne seront pas à la disposition des étrangers.

Esperant que le Conseil voudra bien se rendre à nos désirs nous nous sousscrivons

ce 13 Avril 1895

Le Cercle de St Henri

J.A.D. Lougheed
Secrétaire

Le centre RH de l'unité

ÉTAT FINANCIER POUR L'ANNÉE 1911

• Résultat d'exploitation et de gestion pour l'unité de la Ville

Il résulte de cette analyse que le résultat d'exploitation de l'unité de la Ville est de 200 francs.

Il résulte de cette analyse que l'unité de la Ville a obtenu un bénéfice de 10 francs.

No 6172 -
 Requête du Cercle
 St-Henri et Louage
 de l'Hôtel
 de l'Assomption
 à l'Unité de la Ville
 de la Ville de Montréal
 pour l'obtention d'un avantage fiscal.
 Il résulte de cette analyse que l'unité de la Ville a obtenu un bénéfice de 10 francs.

Article	Montant
1.00	10.00
2.00	0.00
3.00	0.00
4.00	0.00
5.00	0.00
6.00	0.00
7.00	0.00
8.00	0.00
9.00	0.00
10.00	0.00
11.00	0.00
12.00	0.00
13.00	0.00
14.00	0.00
15.00	0.00
16.00	0.00
17.00	0.00
18.00	0.00
19.00	0.00
20.00	0.00
21.00	0.00
22.00	0.00
23.00	0.00
24.00	0.00
25.00	0.00
26.00	0.00
27.00	0.00
28.00	0.00
29.00	0.00
30.00	0.00
31.00	0.00
32.00	0.00
33.00	0.00
34.00	0.00
35.00	0.00
36.00	0.00
37.00	0.00
38.00	0.00
39.00	0.00
40.00	0.00
41.00	0.00
42.00	0.00
43.00	0.00
44.00	0.00
45.00	0.00
46.00	0.00
47.00	0.00
48.00	0.00
49.00	0.00
50.00	0.00
51.00	0.00
52.00	0.00
53.00	0.00
54.00	0.00
55.00	0.00
56.00	0.00
57.00	0.00
58.00	0.00
59.00	0.00
60.00	0.00
61.00	0.00
62.00	0.00
63.00	0.00
64.00	0.00
65.00	0.00
66.00	0.00
67.00	0.00
68.00	0.00
69.00	0.00
70.00	0.00
71.00	0.00
72.00	0.00
73.00	0.00
74.00	0.00
75.00	0.00
76.00	0.00
77.00	0.00
78.00	0.00
79.00	0.00
80.00	0.00
81.00	0.00
82.00	0.00
83.00	0.00
84.00	0.00
85.00	0.00
86.00	0.00
87.00	0.00
88.00	0.00
89.00	0.00
90.00	0.00
91.00	0.00
92.00	0.00
93.00	0.00
94.00	0.00
95.00	0.00
96.00	0.00
97.00	0.00
98.00	0.00
99.00	0.00
100.00	0.00
101.00	0.00
102.00	0.00
103.00	0.00
104.00	0.00
105.00	0.00
106.00	0.00
107.00	0.00
108.00	0.00
109.00	0.00
110.00	0.00
111.00	0.00
112.00	0.00
113.00	0.00
114.00	0.00
115.00	0.00
116.00	0.00
117.00	0.00
118.00	0.00
119.00	0.00
120.00	0.00
121.00	0.00
122.00	0.00
123.00	0.00
124.00	0.00
125.00	0.00
126.00	0.00
127.00	0.00
128.00	0.00
129.00	0.00
130.00	0.00
131.00	0.00
132.00	0.00
133.00	0.00
134.00	0.00
135.00	0.00
136.00	0.00
137.00	0.00
138.00	0.00
139.00	0.00
140.00	0.00
141.00	0.00
142.00	0.00
143.00	0.00
144.00	0.00
145.00	0.00
146.00	0.00
147.00	0.00
148.00	0.00
149.00	0.00
150.00	0.00
151.00	0.00
152.00	0.00
153.00	0.00
154.00	0.00
155.00	0.00
156.00	0.00
157.00	0.00
158.00	0.00
159.00	0.00
160.00	0.00
161.00	0.00
162.00	0.00
163.00	0.00
164.00	0.00
165.00	0.00
166.00	0.00
167.00	0.00
168.00	0.00
169.00	0.00
170.00	0.00
171.00	0.00
172.00	0.00
173.00	0.00
174.00	0.00
175.00	0.00
176.00	0.00
177.00	0.00
178.00	0.00
179.00	0.00
180.00	0.00
181.00	0.00
182.00	0.00
183.00	0.00
184.00	0.00
185.00	0.00
186.00	0.00
187.00	0.00
188.00	0.00
189.00	0.00
190.00	0.00
191.00	0.00
192.00	0.00
193.00	0.00
194.00	0.00
195.00	0.00
196.00	0.00
197.00	0.00
198.00	0.00
199.00	0.00
200.00	0.00
201.00	0.00
202.00	0.00
203.00	0.00
204.00	0.00
205.00	0.00
206.00	0.00
207.00	0.00
208.00	0.00
209.00	0.00
210.00	0.00
211.00	0.00
212.00	0.00
213.00	0.00
214.00	0.00
215.00	0.00
216.00	0.00
217.00	0.00
218.00	0.00
219.00	0.00
220.00	0.00
221.00	0.00
222.00	0.00
223.00	0.00
224.00	0.00
225.00	0.00
226.00	0.00
227.00	0.00
228.00	0.00
229.00	0.00
230.00	0.00
231.00	0.00
232.00	0.00
233.00	0.00
234.00	0.00
235.00	0.00
236.00	0.00
237.00	0.00
238.00	0.00
239.00	0.00
240.00	0.00
241.00	0.00
242.00	0.00
243.00	0.00
244.00	0.00
245.00	0.00
246.00	0.00
247.00	0.00
248.00	0.00
249.00	0.00
250.00	0.00
251.00	0.00
252.00	0.00
253.00	0.00
254.00	0.00
255.00	0.00
256.00	0.00
257.00	0.00
258.00	0.00
259.00	0.00
260.00	0.00
261.00	0.00
262.00	0.00
263.00	0.00
264.00	0.00
265.00	0.00
266.00	0.00
267.00	0.00
268.00	0.00
269.00	0.00
270.00	0.00
271.00	0.00
272.00	0.00
273.00	0.00
274.00	0.00
275.00	0.00
276.00	0.00
277.00	0.00
278.00	0.00
279.00	0.00
280.00	0.00
281.00	0.00
282.00	0.00
283.00	0.00
284.00	0.00
285.00	0.00
286.00	0.00
287.00	0.00
288.00	0.00
289.00	0.00
290.00	0.00
291.00	0.00
292.00	0.00
293.00	0.00
294.00	0.00
295	

Province de Québec.

Ville de St-Henri, le 11 Avril 1895.

A Monsieur le Maire et à M. M.
les Échevins de la ville de St-Henri,

Messieurs,

Nous soussignés élus
lans et propriétaires du Quartier de
St-Henri de la dite Ville St-Henri,
demandons à votre honorable Conseil de
bien vouloir faire droit à notre hum-
ble requête antérieure à celle-ci.

La dite requête demandant le
redressement et l'élargissement
de la rue Ste-Émilie à 60 pieds
tel que requis par la loi.

En ce faisant, nous
nous épargnerez le recours en
loi tout en obligeant nos
humbles petitionnaires.

Joseph Bartlein
Amedée Major
Joseph Duguay

E. Gougeon

Sébastien Goyer
Maglaine Guimette.
Louis Delorme
Louis Flotte
Felix Heintz
Nasir Radisane
René Cartier
Edouard Charette
Yvédée Coyle
Joseph Martin
Pancratius Goyer
Emilien Cadieux
Simon Létourneau
D'Urbure Danseur
Zéphime Breier
Thémasin Dom platre
Louis Balard Musin
Joseph Pouliot
Paul Leguer
Théophile Geoffrion
Michel Caron
Edouard Le Blanc
George Rockle
Joseph Biennencu
Joseph Gauvin
Théodore Dussault
Théodore Belanger
E. Schlybent
E. Lebeuf
D. Laporte
Jos. Pellennev
A. Gravel
J. B. Goyer
Albert Cadieux

Marcusse Blain fils
H. Richard
Polydore Leduc fils
G. Félix Goffrion
Louis Marin
Louis Durocher
J. Larocque
J. Grolet
Robert Hubé
Edmond Lombard
Victor Gravel
Pierre Corbeil
J. V. Robit
C. L. Versailles
Felix Auger
Joseph Roy
Aphonse Mois
Adelard Delisle
Napoleon Lariée
Joseph Reeves
Adolphe Lacroix
George Cote.
H. Lemay
J. Le Garneau
Eugene Lecuyer
J. Lavoie
J. B. Ratelle
Mere Lelave
Philippe Dagenais
Joseph G. Pierre
O. Gauthier
J. Demers
George Coulombe
Louis Cormillat

S. Belanger
Victor Beaudoin
J. A. Lenoir
P. Dior
John Moogan
Jos. LeCavalier
W. Desseault
David
A. Cote
D. Lachance
et Briebois
M. Jouberville
J. Gravel
L. Deroche
Joseph Lebonde
Antoine Lefèvre
D. Charon
Joseph Gravel
Philias Girard
E. Laboissiere
Louis Lemieux
Emile Marchandault
Pierre Maillon
Lion Laurin
P. H. St Amour
Ernest Letourneau
H. H. Marteau
Julien Durocher
Stanislas Primeau
Joseph Gravel
Opafon Triquet
D. Baumans
J. Bourassa

P23/E2,111

N^o 6173-

Requête des citoyens de
St-Henri (Quartier St-Henri)
demandant le redressement
de la Rue St-Bonnet jusqu'à
la ligne réglementaire C.A.D.
66 pieds -

le 17 Avril 1895

JTB

comité général

P23/E2,111

A Son Honneur le Maire
Messieurs les Échevins de la Cité de St. Henri

Messieurs.

Sachant que vous en comprenez l'importance, nous vous demandons de bien vouloir nous poser les trottoirs depuis chez Mr. Billéhot jusqu'à la rue St. Ferdinand. L'Etat présent des trottoirs rend difficile l'accès de nos magasins et gêne les pratiques.

Nous espérons donc que vous nous accordez cette faveur le plus tôt possible.

Nous vous disons Messieurs

Vos très humbles
Dr J. McDuff.
H. A. Dépotat.

St. Henri 16 April 1895

P23/E2, 111

N^o 6174

Lettre de M. M. S.
McDuff & H. O. D'Ispe
Demandant un tableau
en front de leur magasin
Rue St. Jacques

le 17 Janvier 1895

YLR

P23/E2,111

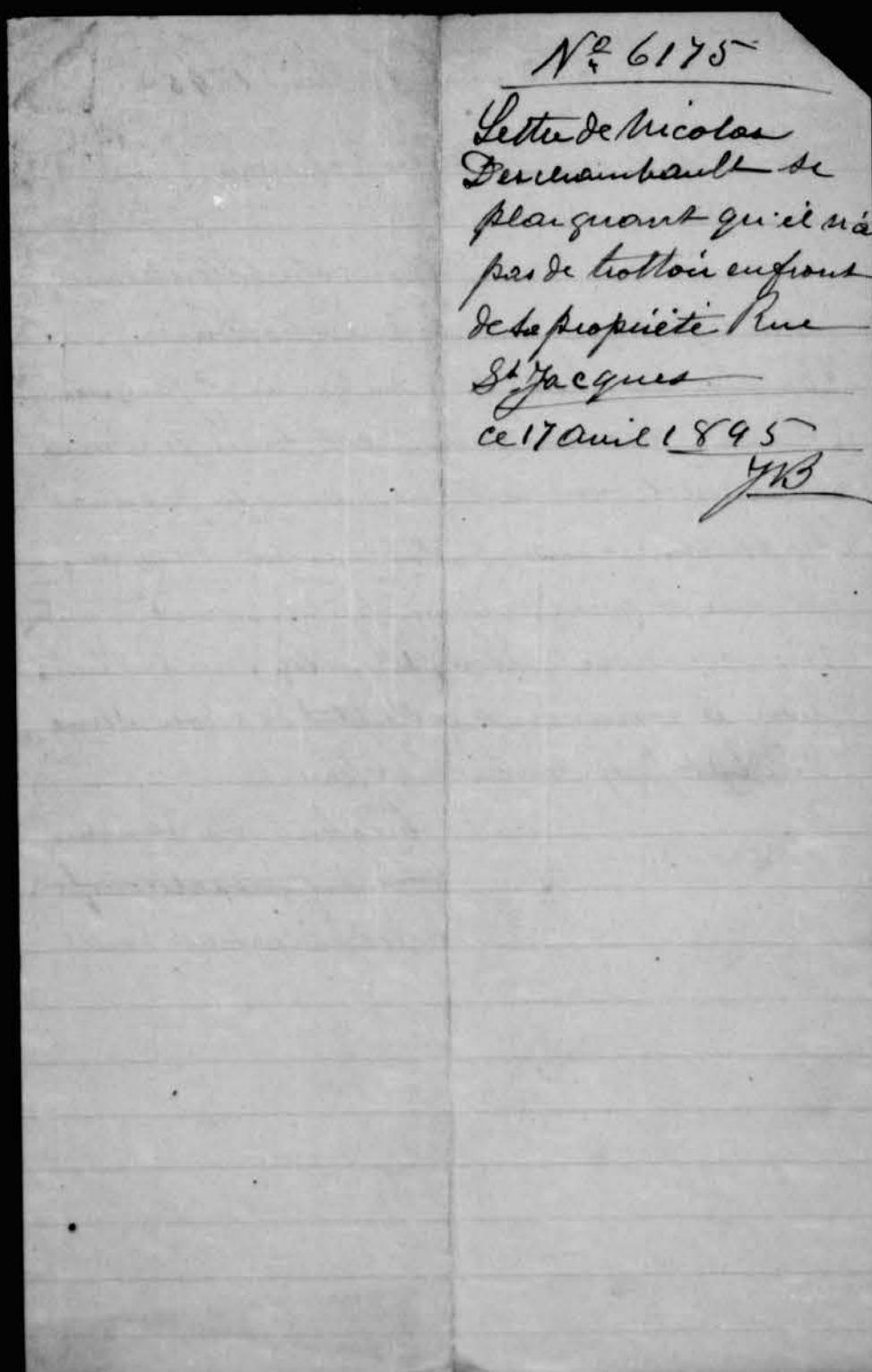
8^e Avril 17 1895

② M: le Maire & M: M. les Echevins
Mesieurs,

J'attire votre attention
sur le fait que je n'ai pas de trottoir en face
de ma propriété située sur la rue St Jacques.
Depuis l'automne dernier, cet hiver je n'en ai
pas directement souffert, mais à présent
la position est insupportable; ma maison
est louée et mes locataires se plaignent grande-
ment et avec raison, veuillez donc mesieurs
voir à remédier à cette état de chose sans
délay et ferez justice à votre

très humble serviteur
~~Yves L'Amour~~
Nicolas Deschambault

P23/E2,111



EXTRAIT des Registres des BAPTÈMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, faits dans la Paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Ile, Comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Le sept Mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, Nous, Prêtre Romigne, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Julie Bélec épouse de Marc Lamoureux entrepreneur, décédée le cinq du mois Courant, âgée de soixante quatre ans, de la paroisse du Sacré-Cœur.

Témoin : Prosper Lafleche Commis et Évaïste Dupre intendant, qui ont signé, Lecture faite.

(Signé) P. Lafleche

" E. Dupre

" V. Many Prêtre

Lequel EXTRAIT, nous soussigné certifions être conforme à l'Original.

Au Séminaire de Montréal,

Ce 9 Mars — 1895.

J. H. Marceau Prieur S. S.

Vicaire curé de N. D.

P23/E2,111

7 Mars 1895

Extrait mortuaire de
Julie Bebe épouse
de Marie Lamoureux

P23/E2,111

N^o 6176~
Etat mortuaire de
Dame Julie Bélecque
Épouse de M. Lamoine
le 17 avril 1895

JFB

N^o 6147—

Lettre de Pierre Collin
demarrant si c'est
l'intention du Comité
de le réengager de
nouveau

le 17 avril 1895

J.W.

Saint-Henri 17 Avril 1895.

Messieurs le Maire &
Messieurs les Échevins de la
Cité de Saint-Henri.

Je n'ai pas besoin de vous
dire que voilà la belle saison
qui s'amarre, mais je me
permets pourtant de vous
demander si vous avez l'in-
tention de me continuer votre
confiance & de me réengager
pour une autre année.

En vous priant Messieurs de me
donner une réponse aussitôt que
possible, j'ai l'honneur de me sou-
cire

Votre obéissant serviteur

Pierre Collin

A Monsieur le Maire et M.M. Les Echevins de la Cité de St Henri
Messieurs

Conformément à une résolution passée en date du Neuf Avril 1 je suis autorisé à vous transmettre un état du Passif et de l'actif du Cercle St Henri d'après le détail ci annexé le total de la valeur des biens meubles du Cercle se monte à Deux mille cent trente six Dollars .

Il vous sera facile de constater que notre balance en caisse est nulle et l'explication est que notre constitution dit qu' aucun fonds en argent ne pourra être établi à l'actif du Cercle et si en aucun temps les recettes s'élèvent à plus de \$50 au dessus des dépenses le montant doit de suite être appliquée sur achat de toiles etc.

Comme vous pouvez en juger le Cercle a fait du progrès depuis trois ans et a rendu des services signalés à la jeunesse qui aime à développer les connaissances utiles et pratiques et c'est avec orgueil que nous disons que les gens qui composent le Cercle qui sont aujourd'hui au nombre de trent cinq sont tous d'une conduite exemplaire et grâce à une discipline sévère le décorum le plus parfait règne dans toutes nos réunions.

Nous avons des demandes d'admission en grand nombre mais vu la limite requise par les règlements nous ne pouvons pas acquiescer à toutes les demandes, mais nous nous proposons d'admettre des membres honoraires et nous offrons au Conseil et reclamons l'insigne honneur de compter ses membres comme honoraires du Cercle St Henri ; ceci aura pour effet de démontrer que notre Association n'est pas seulement dans un but frivole comme quelques uns semblent l'entendre et s'il était permis à ces personnes d'assister à nos réunions ils verraient que tout en s'amusant on peut faire des grandes choses, des choses sérieuses et pratiques pour l'avenir.

Qu'il me soit permis en terminant de demander au Conseil son appui et sa protection qui d'ailleurs n'a jamais

fait défaut dans le passé et confiant dans l'avenir, Je me
souscris,

Votre tout dévoué.

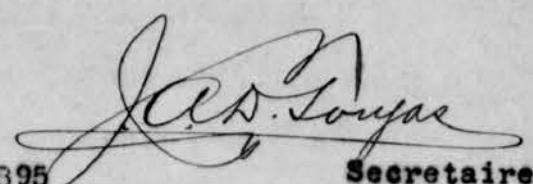


Jas. Gougar
Secrétaire du Cercle St Henri

Trésorier du Cercle St Henri

P.S. Vu certaines améliorations que nous sommes à faire, nous
demandons la permission de mettre une porte, établissant une
communication de la Salle de L'hôtel de Ville à l'allonge neuve
de la batisse et le Cercle fera les travaux à ses frais si le
Conseil le juge à propos.

Humblement soumis ce 18 Avril 1895



Jas. Gougar
Secrétaire

L

-----CERCLE ST. HENRIE-----

INVENTAIRE Fev. 18, 1895

✓ 1 Livre de minutes.....	\$ 8.00
✓ 1 Tambour.....	.50
✓ 1 Timbre.....	.35
1 Set de rideaux d'avant scene, complet avec anneaux et barres.....	12.00
1 Boite (Photograph)---"Les deux Chantel"....	.50
10 Chaines ---"La Cause Celebre".....	1.50
1 SET de chaines et poteaux d'avant-scene.....	3.00
CABLES et CORDES..... (divers).....	3.00
OUTILLAGE comprenant : 4 Marteaux	
2 Tournevises	
1 Wrench	
1 Egoine	
1 Lime	
1 Meche	
6 Serres-----	3.00
FERRONNERIES---Boltes, -Visse, -Clous, -etc, etc, ..	2.00
1 Reflecteur pour rampe.....	.35
12 " " "(ferblanc).....	.25
APPAREILLES A GAZ.....	.40
4 Drapeaux.....	1.00
1 Rouleau de toile cirée.....	1.00
✓ 1 Coffret.....	.50
1 Eponge.....	.25
✓ 3 Boites en ferblanc.....	.50
2 Plumeaux, 1 Balai, 1 Porte-poussiere.....	2.00
CARTOUCHES.....	.25
24 VERRES.....	1.00
2 Carafes.....	1.00
8 Disques en verre de couleurs.....	1.20
3 Assiettes.....	.30
1 Saliere.....	.05
3 Peignards.....	.25
1 Miroir.....	8.00
1 Couteau à toile.....	.05
1 Pinte de terebentine.....	.25
Peinture blanche.....	.25
1 Chandelier.....	.10
3 Rideaux champêtre.....	1.25
3 Masques.....	.45
1 " ---"Le Besson")))))))) J. ADD. T. (((((... .50	
1 Lampes de couleurs---"Electriques".....	2.25
14 " ordinaires "	10.50
Appareils portatifs pour electricité avec reflecteurs.....	4.00
1 Timbre.....(Gong).....	10000
1 Poêle a gaz.....	.50
1 Chaloupe.....	6.00
1 Arbre.....	2.00
12 Bananes.....	6.00
Bois de charpente bananes, etc, etc,.....	10.00
Cracheoirs.....	.50
Tube de caoutchouc.....	3.00

Transporte

	2	Montant rapporté
		109.85
2 Echelles.....		6.00
2 Tables.....		3.00
1 SET DE SALON.....chez Ad. S.....		50.00
1 Batterie électrique.....		2.00
RAMPE (Complete) "Electrique et Gaz".....		60.00
PLATEFORMES.....Salle.....		50.00
1 Rideau bleu...(Complet).....		12.00
Rideaux de portes.....		1.00
5 Reuleaux.....		40.00
Lampe électrique, Gaz et Reflecteurs (Plafond)		4.00
BOIS pour confection du théâtre, scènes,etc,		150.00
DECORS:-----		
1 Draperie.....		5.00
1 Berdure.....		3.00
1 Rideau de face.....		50.00
2 Tormenters.....		20.00
3 Cieux.....		6.00
1 Set complet "Scène de salon".....		80.00
1 " " " " salle.....		60.00
1 " " " " échinoise.....		60.00
1 " " " " prison.....		80.00
6 Coulisses de bois.....		60.00
2 Balustrades.....		20.00
1 Set rustique complet (cabane).....		5.00
1 Scène de char.....		20.00
1 " " cottage.....		12.00
1 " " maison (extérieur).....		12.00
1 " d'église (").....		12.00
1 " de pont.....		12.00
4 " " rochers (Découpes).....		8.00
2 " (Pots de fleurs, découpes)....		4.00
3 Courants d'eau.....		3.00
1 Scène de rêve, en toile métallique(Très-dispendieux)...		40.00
4 Coulisses de pierre---(ruines)....		8.00
1 Drop de Rue.....		40.00
1 " " Jardin.....		30.00
1 " " Sous-bois.....		30.00
1 " " Mer.....		4.00
1 " " Station de chemin de fer...		27.00
1 " " Champ de bataille avec cou- lisses non-découpées....		58.00
1 " " Rocher.....		30.00
1 Tapis.....(LA SCÈNE).....		10.00
1 "(Rechange).....		1.00
1 Table pour grimeur.....		1.00
1 Glaçhe.....		1.50
2 Miroirs.....		.20
"INSIGNE DU CERCLE ST. HENRI"-----		18.00
		Transporte

Montant rapporté 1318.55

"PIECES"---(Tragedies, Drames, Comedies, etc.,)	
Les Deux Chantel, (Manuscrit).....	75.00
Silver King, "	100.00
Paul Kauvar, " (J.A.D.T.).....	100.00
Benedict, "	100.00
Les Ruines du Chateau Noir, (arrange).....	25.00
Le Medecin des Pauvres, "	25.00
- Le Bossu, - - - - - "	25.00
Jacques le Bandit, - - - - J.Ed.D....	25.00
Lewis Frantz, - - - - ={Nap.S.)..	100.00
Les Etoffeurs de Londres, - -(J.A.D.T.)	25.00
Jean Vaubaron, - - - - (J.A.D.T.)	25.00
Les Orphelines de la Charite - - -	1.00
Les Fiances d'Albano, - - - (J.A.D.T.)	25.00
L'Avocat des Pauvres, - - - (J.A.D.T.)	25.00
Maison du Baigneur, - - - (J.A.D.T.)	.50
Le Marin de la Garde, - - - (J.A.D.T.)	25.00
Jean Bart, - - - - (J.A.D.T.)	25.00
Robert Shreouf, - - - - (J.A.D.T.)	25.00
Les Mysteres du Temple,.....?....	.50
Jean Vaubaron,.....(deux sexes).....6.	3.00
Les Deux Orphelines.....	.50
- Le Bossu,.....6 Copies--J.A.D.T....	3.00
Les Enfants du Capitaine Grant,.....	.50
L'Expiation?50
Garcia Morena,.....	.50
Joachim Murat,.....	.50
Le Seigneur de St. Paul.....	.50
Robert Macaire,.....	.50
L'Homme de la Foret Noire,.....	.50
Les Pirates de la Savane,.....	.50
La Priere des Naufrages,.....	.50
Le Forgeron de Strasbourg,.....	.50
Le Naufrage de la Meduse,.....	.50
Jean le Maudit,.....	.50
15 -----Comedies-----	5.00

Une Cause Celebre - - - - - TOTAL \$ 2086.05

25.00
\$ 2113.05

28.50}

Silver King Version anglaise 22.50
Bande du Cheval Noir 1.50
Cartouche
Boucanier

Nous certifions que cette inventaire ci-dessus mentionnée pour le montant de Deux mille cent-treize Dollars et 5 cents (\$ 2113.05) est conforme, en foi de quoi le President et le Secretaire signent ce jour de Fevrier en l'annee Dix huit-cent quatre-vingt-quinze A.D.

L'Amiral President

J. A. D. Tongas Secrétaire.

E. H. Lefebvre Trésorier

Résumé divers du Cercle St. Henri
au 31 Décembre 1894

Feby 1891	Octroi du Conseil	# 250.00
	30 Soirées @ #35 ⁰⁰ chacune	1050.00
	Louage des décors	20.00
	Don J.B. Cozelaus	5.00
	Contribution volontaire des membres	605.00
	Dettes Divers	206.00
	Total =	<hr/> # 2136.00

J.A.D. Lougae
Secrétaire.

E.U. Lefebvre
Trésorier.

P23/E2,111

No 6178-

Lettre rapport de
l'actif & passif du
Cercle St. Henri
au 31 Dec 1895
ce 18 Avril 1895

compte H. Ville

Province de Québec à une assemblée du comité général de la Cité de St-Henri, conseil de la cité de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des assemblées du dit comité, Jeudi, le dix huitième jour d'août ~~composé~~ mille neuf cent quatre-vingt quinze derniers, convoquée conformément à la loi, à laquelle assemblée son présent

Alfred Lachance
W. L.
J.B.

M. M. les Échevins Eugène Guay, W. Lachance, A. A. Bernard, Joseph Sévigné Achimau Détourneau formant un quorum avec l'absence de M^r. le Maire & de M^r. le Secrétaire il fut résolu à l'unanimité que M^r. l'Échevin W. Lachance agisse comme président de la présente assemblée

Il est ordonné à l'Etatere ce qui suit Savoir:

Le compte de M^r. G. D. Seignuy & fils au montant de \$37.90 est présenté le comité reconnaît devoir sur ledit compte sans mentionnée que le montant de \$2.70 qui sont identifiés et qu'il est fait à le lui payé et que tant à la balance du compte qui est de \$35⁰⁰ il ne peut le reconnaître jusqu'à preuve du contraire. Adopté à l'unanimité.

Il est résolu à l'unanimité que le chef M^r. Massy soit et est par la présente nommé inspecteur de pain et l'autorisé à peser tout le pain qu'il jugera nécessaire de peser et ce, dans toute porte quelle circonstance tant chez les boulangers que ~~dans~~ chez les grands épiceries ~~de~~ dans les limites de St-Henri.

Il est résolu à l'unanimité après l'ouverture des sommations pour habillage de la loge de feu & Police que les pantalons soit accordés à M^r. Odilon David au prix de \$5.50 la paire - et pour habits à M^r. L. A. Ricard au prix de \$94⁶⁰ la paire, le tout à la satisfaction du chef

Haut présentier
W. L.
J. B.

A soit accordé
W. L.
J. B.

chef du département de la Santé et Police et que le
le chef se fasse faire un habillement comme le
digne & convenable et que le suffisant pour le comité

La question de la Sabretor lithograph coy.
demandant au conseil de la cité de St-Henri ce
que ledit Conseil sera disposer à faire envers la dite
Cie pour venir s'établir dans les limites de la cité
de St-Henri, après discussions sur la motion
Il fut proposé par M. l'Échevin Joseph
Léveillé et Secouri par M. l'Échevin Alfred
Leduc qu'une offre de \$8000⁰⁰ comme bonus
à la dite Cie plus un exemption de taxes générales
seulement pour la période de trois années
envers la Cie se conformant aux règles & usages
de ladite cité de St-Henri et toutes autres conditions
à intervenir dans le présent arrangement si
il y a lieu -

Tout la motion fut votée
Alfred Leduc & A. O. Bernard
Contre la motion M. le Échevin Adhémar
Désorme & Eugène Guay -

motion adoptée -

Et la seconde est levée

(Gustave Brachaud
Sec. trés)

Willard Labrèche
Président

N° 6179

Assemblée du comté
Président du Comité
Le bonnes à Sabretor
Lithographie boy de
ce 18 juillet 1895

Province de Québec Assemblée du comité de l'eau
cite de St-Henri & Eclairage du Conseil de la cité de

St-Henri tenue à St-Henri au lieu
ordinaire des assemblées du dit comité le dimanche
le dix-neuvième jour d'Avril mil huit cent
quatre-vingt quatre-vingt conformément à la
loi à laquelle assemblée tout présent
M. M. les Échevins Eugène Guay. Ls. Mr.
General & Olaf Leclerc formant un quorum
sous la présidence de M. l'Échevin Eugène Guay
et M. le maire étant présent
Il est résolu ce qui suit savoir —

Le compte de la citoyens Light & Power Co.
est présenté pour le trimestre expirant
le 31 mars 1895 s'élevant au montant
de \$ 2323 X⁵⁰:-

Il est résolu à l'unanimité que
M. l'inspecteur soit autorisé à faire
arrêter les Rues que seront jugées nécessaires
d'être arraché d'après les instructions de M.
le président du dit comité de l'eau & Eclairage
M. Craig étant présent pour discuter son
compte d'Eclairage, consent à faire la réduction
de \$ 36.00 pour les 16 lampes incendiaires additionnelles
dans la salle de l'Hôtel de Ville et le 6^e fait abandon
aussi pour l'avenir de dite 16 lampes suédoises —
et le greffier est autorisé à payer à la dite
compagnie le dit montant de \$ 2287.⁵⁰ étant
la balance du compte après déduction faite —

Cette séance est levée

(Yules Blanchard
Secrétaire)

Eugène Guay
Président

P23/E2,111

N^o 6180.

Assemblée du comité
de l'Eau & d'écluses du
Conseil de la cité de St-Henri
tenue le 19 juillet 1895

JFB

Province de Québec } De une assemblée du comité des
Cité de St Henri } Licences du conseil de la cité de St Henri
tenue à St Henri au lieu ordinaire des
assemblées du dit comité. Vendredi le dix-neuvième
jour d'août mil huit cent quatre-vingt

R. M. L. Belcourt
W. Lalonde
L. M. S.
J. B.

quinze conformément à la loi ologuelle
assemblée sont présents M. M. les Echevins
L. M. Senecal & Joseph Senecal formant
un quorum sous la présidence de M.
L. E. Chevrié L. M. Senecal & M. le Maire
est présent à ladite assemblée —

Il est ordonné ce qui suit

Les ~~pas~~ licences suivantes sont présentées
et recommandé le comité recommande au conseil de
voulou bien ratifier lesdites licences. Savoie
M. Joseph Clercq licencié d'auberge au N°
48 de la Rue d'Amelie, une servante au
N° 2144 de la Rue Ste Jacques et licences de
magasins (chopine impériale) à M.
François Verville au N° 622 de la Rue St Antoine
Henri Dupont n. 33 de la Rue Langelier
F. Paillierçon au N° 71 Rue Rose-Delima
Octave Chedid au N° 2102 Rue St Jacques
Yeremie Bévis au N° 2170 — — —
Willard Labrecheau au N° 85 Rue Ste Marguerite

Et laz Seignac est levée

(Yves Bruneau)
Secrétaire

L. M. Senecal, Président

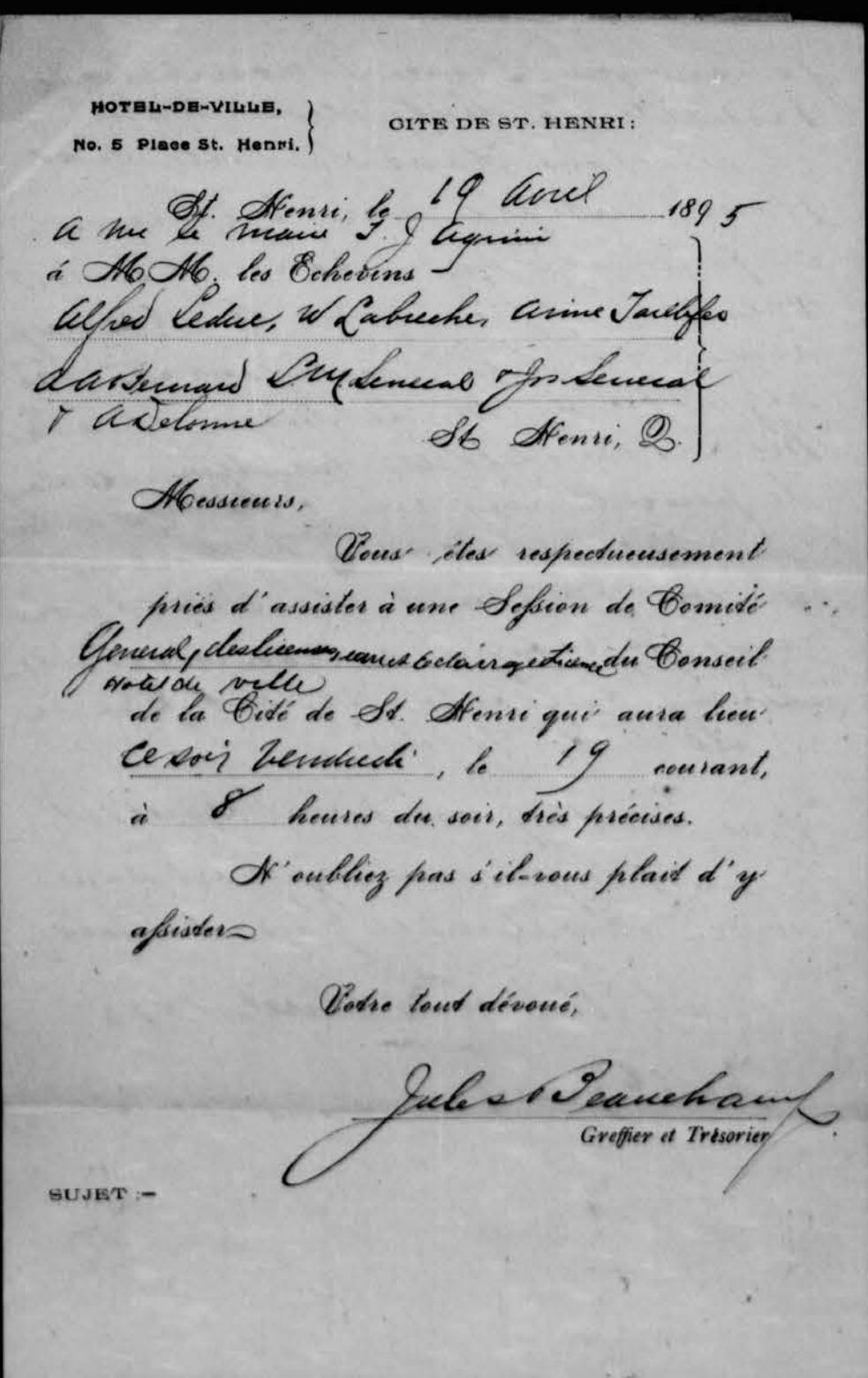
P23/E2,111

N^o 6181-

Assemblee du comite
des Licences du Commerce
de la cite de St-Henri
tenue le 19 avr 1895

JVB

P23/E2,111



P23/E2,111

je sanguine Isaac Daoust
tabell de la Côte de st Henri
et résidant dans la Côte de st
Henri empêtré par les parents
et fais rapport sans mon avr
ment l'officer y ne le discerne
ième faire d'Avril courant j'ai
signifié à M. Le Maire, et autres
M. Les conseillers mentionnés dans
le present avis un Doublez d'écriture
de chacun d'eux en parlant
et en laissant le doublez
une personne raisonnable de
leur domicile suspectif en la
Côte de st Henri

On fait de que j'ai faire en
Donné le present rapport pour
servir et valoir ce que de fait

st Henri 19 Avril 1893 -

Isaac Daoust Comptable apprendre

Province de Québec / Assemblée d'écoumène fédérale
Cité de St-Henri / Duboisil de la Côte de St-Henri, tenue
à St-Henri au sein ordinaire des assemblées
du dit comté, Vendredi, le dix-neuvième
jour de avril mil huit cent quatre-vingt
quatrez conformément à la loi à laquelle
assemblée soumis et voté le maire
G. J. Aquin & les M. le Chêne, H. M. Gérard,
Eugène May, Joseph Gervais, Alfred Leduc
D. A. A. Bernard, W. Gheebé, et Désormeau
dans la séance suivant un quorum sous
la présidence de Mr le maire -
Il est ordonné & statué ce qui suit
Savoir -

La cause de la poursuite de M. Martine
Aubry pour taxes d'affaires est présentée
il est résolu à l'unanimité que M. Aubry
paiera sa taxe d'affaire sans frais -

La cause de M. Wm Vézina poursuivi
pour sa taxe d'affaire est présentée, ledit
W. Vézina ~~refuse de dépendre au conseil municipal~~
~~mais il n'en a pas payé son taux d'affaire~~
d'affaire & la moitié des frais -

La cause de M. J. L. Lomionne
qui est poursuivi pour sa taxe d'affaires
est présentée ledit Lomionne paiera sa
taxe d'affaire avec la moitié des frais -

La cause de M. Edmond Daulne qui est
poursuivi pour sa taxe d'affaire est présentée
le dit Daulne paiera sa taxe d'affaire et la
moitié des frais -

La cause de M. Adolphe Léveillé
poursuivi pour sa taxe d'affaire est présentée
il paiera pour ses chevaux et la moitié des
frais -

Décretant

T. J. A.
PJB

La cause de M^r Philippe Vincent qui est poursuivit pour sa taxe d'affaire est présentée le dit M^r Vincent paie sa taxe d'affaire moins chaussevoiture & ~~moitié~~ des frais en assise

La cause de M^r G.J. Heil qui est poursuivit pour sa taxe d'affaire est présentée il est décidé que M^r Heil sera décharge de sa taxe et la corporation paiera les frais en liquidation de compte sur les potins des bouches

La cause de M^r Albini Vagi qui est poursuivit pour sa taxe d'affaire est présentée le dit M^r Vagi paie sa taxe d'affaire et la moitié des frais -

La cause de M^r Moïse Vian qui est poursuivit pour sa taxe d'affaire est présentée le dit M^r Vian est exempté de sa taxe et le bouchier payant les frais et M^r Etienne Lacoste devra immédiatement être notifié d'avoir à payer au bouchier place de M^r Vian -

1^{er} Sept/50
1⁰⁰
G.J.Q.
M.B.

M^r H.A. Paradis se présente et expose qu'il vendait que seulement le produit de sa ferme et qu'il n'entendait pas en faire un commerce direct le dit M^r Paradis paiera que ~~les~~ ¹⁰ dollars pour sa taxe -

La cause de M^r Thibert Giroux qui est poursuivit pour son chauval ^{voiture} est présentée le dit M^r Giroux paiera taxe et la moitié des frais -

La cause de M^r D.Riel est présentée il devra payer sa taxe d'affaire de 1894 & 1895 de suite et les frais payable par la Ville

La cause de M^r Malette est présentée il devra payer la moitié de sa taxe sans frais

La cause de M^r Richard est présentée il est exempté sa taxe et la ville payant et venir à collecter le bûche à sa place

La cause de Delle Gazonis paiera
\$500 pour tout d'affaire & les frais 60cts
Et la séance est levée

B.J. Syrin Président



P23/E2, 111

N^o 6182-

Assemblée de comité
général du conseil
de la cité de St-Henri
tenue le 18 avril 1895

J.B

Cable address "Montrobb"

MCGIBBON & DAVIDSON.
ADVOCATES
R.D. MCGIBBON Q.C.
PEERS & DAVIDSON.

TELEPHONE NO. 2807

New York Life Building

Montreal.

April 19, 95

189

Jules Beauchamp, Esq.,
Secretary Treasurer,
St. Henri.

Dear Sir:-

RE CARON V. ST. HENRI

You will remember that this is an action for the death of plaintiff's husband, named Pégrière, who was killed on the morning of the 11th of October last, by an electric wire near Marion Avenue.

We some time ago wrote your Inspector Laparre to, if possible, obtain the attendance of the witnesses at our office, but we have heard nothing from him.

We would like very much to see the following:-
Ernest Craig, 179 Rue de l'Église, Notre-Dame St. Paul (works with Citizens Life & Power Co.); Edmond Janicot, 26 Turgeon St.; Oliver Thurston, 505 Centre St. (employed by Bell Telephone Co.); E. Lerville, 94 Turgeon St. (works for Bell Telephone Co.); Wm. Jansen, 63 Marin Avenue (works with Tombyll & Co. Marin Ave); A. Gregoire, 67 Darling Street (works for Montreal Street Railway); Sidney Davis, 198 Baseline Ave. (foreman Royal Electric Works); Thomas Rogers, 477 Prince Arthur Ave.; Bioudonne Gilbert, 582 Notre Dame St.

J. B. 2.

Dame Street (Motor man Montreal Street railway); O. Lalonde,
43 Marin Street.

As you are aware this is a very important case,
and we are extremely anxious to personally see these witnesses and
ascertain exactly what they can say. We can see them at any time
provided you give us half an hour's notice. They need not all be
here at once, but can come severally as convenient.

yours very truly,

W. Galloway Davetwoice

P23/E2,111

N° 6183-

Letter de Mr. Gibbon
Dr Davidson
En témoins de la
cause de Désirée
tué accidentellement
par un fils étranger
ce 19 avril 1895
JTG

Canal Office
Montreal, April 22nd/95

Sir.

I am instructed by M^r Ernest Marceau, Superintending Engineer of Canals, to notify you that it is not the intentions of the Department of Railways & Canals to allow the Canal Bank to be used as a public Thoroughfare.

Therefor it is my duty to notify you, that in future your Municipality will be prohibited from using the North Side Bank above Old St Paul, Bridge as a Thoroughfare.

I have the honor to be
Sir
Your obedient servant
Commiss. Sup^l
Lachine Canal

J. Brauchamps, Esq.
Sec. Municipality of Lachine.
St. Henri.

P23/E2, 111

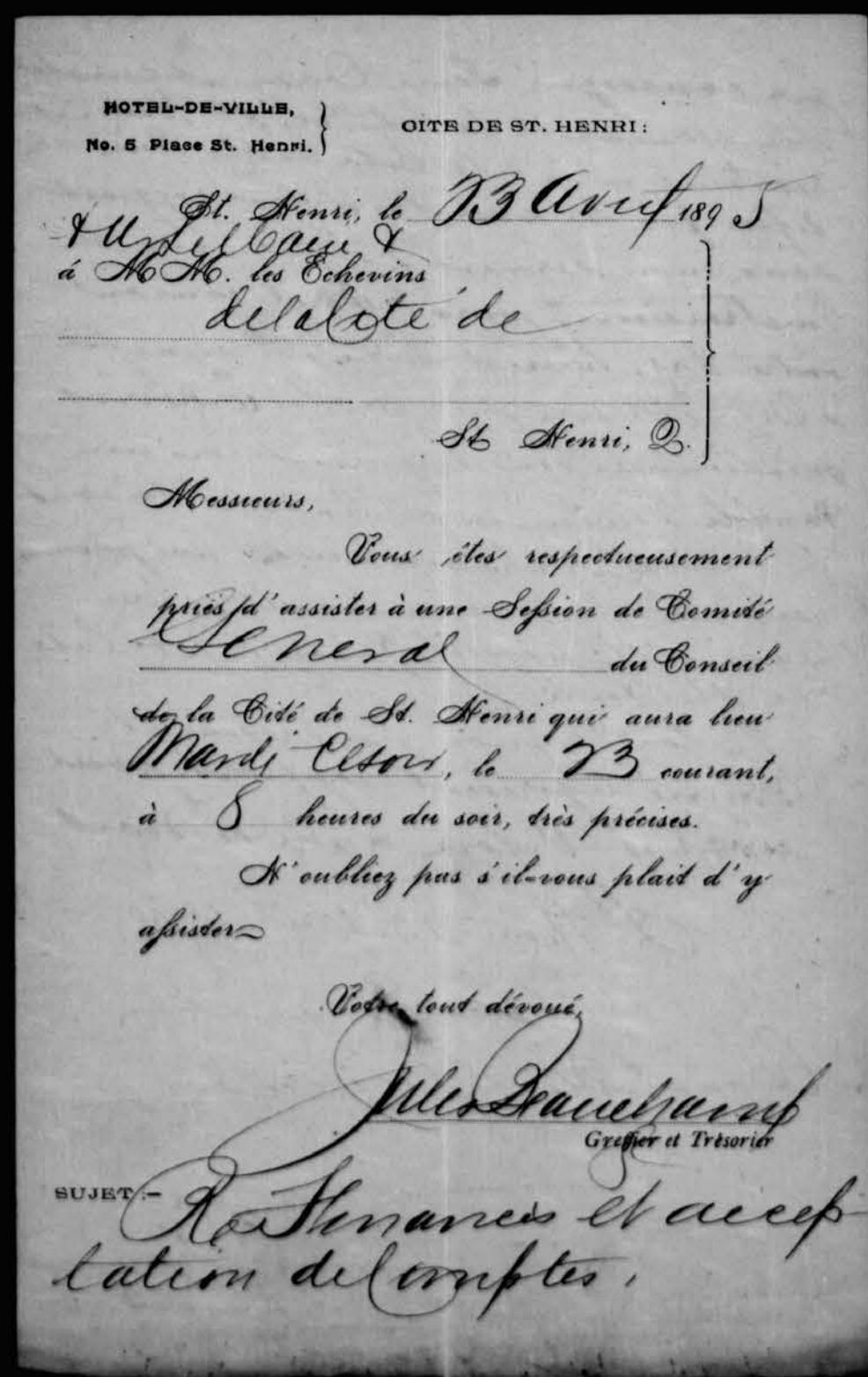
N^o 6184-

Lettre du Secrétaire
du banal de chine (J.
Bonneau) dépendant de la
seigneurie de la baie d'Ungava
en haut du port de la côte
St. Paul pour y passer
et comme pèseuse publique

le 23 Aout 1895

J.B.

P23/E2,111



Je conseigni Isai Daoust constat
ble spécial de la cité de St Henri
résident en la dite Cité de St Henri au
telle par les présentes et fais rapport
sous mon serment d'offrir que le
l'instant d'aujourd'hui à midi courant
entre onze heures et midi j'ai signifié
à M. Le Maire et M. M. les Chevins
mentionnées dans le présent avis un
double d'ailui en portant et en laissant
le double de chacun d'eux à une personne
raisonnable de leur famille à leur
convenable respectif en la dite Cité
de St Henri
En foi de quoi j'ai dressé et
comme le présent rapport pour
servir et valoir à que de droit

St Henri 23 April 1895

Isai Daoust
Constable spécial

1895
Archives de la Ville de Montréal

P23/E2,111

St-Henri 23 avril 1885

M. le Maire et MM. les
Échevins de la Côte de St-Henri
Messieurs,

Veuillez donc s'il vous plaît à me faire faire un
trottoir en front de ma propriété située Rue St-Henri et de vouloir
bien aussi remplir le terrain qui est très bas aussi en faveur
de ma propriété qui se trouve les conséquences de mon
Expopriation et que n'ai pas d'autre accès soit que mes
locataires sont tous tendus et ne veulent pas donner un
état de chose paisible - Bougiant dans votre expéditice
je suis soumis Messieurs

Votre très humbre serviteur
D. Jos Lenoir

P23/E2,111

N^o 6185-

Lettre du Dr Jos. Léveillé
Demandant un bûcher
et délever le muron de
la rue suivant la loi

Ce 28 avril 1895

JLB

23 avril 1895
Province de Québec, à une assemblée du comité des Hôtels
bâti de St-Henri de Ville de la cité de St-Henri, tenue à St
Henri au lieu ordinaire des assemblées du
dit Comité mardi le vingt huitième jour
d'Avril mil huit cent quatre-vingt quatre
conformément à la loi à laquelle assemblée
sont présents M. M. les Etrevins A. Caillier
& Eugène Guay formant un comité
sous la présidence de M. L'Etrevin A. Caillier
lequel comité est présent assisté du dit
Comité.

Il est résolu ce qui suit savoir

La demande du cercle club Dramatique Potomac
de Montréal demandant l'usage de la Salle pour le
13 mai prochain 1895 est présentée — En réponse
à la saidie demande M. le greffier est autorisé
à répondre au M. A. Delano Dione Sec. Correspondant
du cercle club que le Club aura la Salle de l'Hôtel
de Ville pour le 13 mai prochain 1895 moyennant
\$25⁰⁰ pour loyer de la Salle & \$5⁰⁰ pour l'usage des
rideaux & autres appareils et ce payable le 13 mai
avant le dit 13 mai prochain au greffier de la cité
de St-Henri, sans quoi il sera considéré comme non loué.

La demande du cercle St-Henri pour
l'usage de la Salle de l'Hôtel de Ville pour répre-
sentation le 20 mai prochain & le 24 juillet
prochain leur est accordée si l'assentiment

Le comité prend connaissance d'une
requête du cercle de St-Henri de le louage de
la Salle pour différentes représentations autres
que le cercle ainsi qu'un tableau ou tout par
le cercle exposé dans leur demande laquelle
demande est déferi au même comité de l'Hôtel
de Ville pour y rencontrer le cercle et en
arranger un arrangement convenable

P23/E2, 111

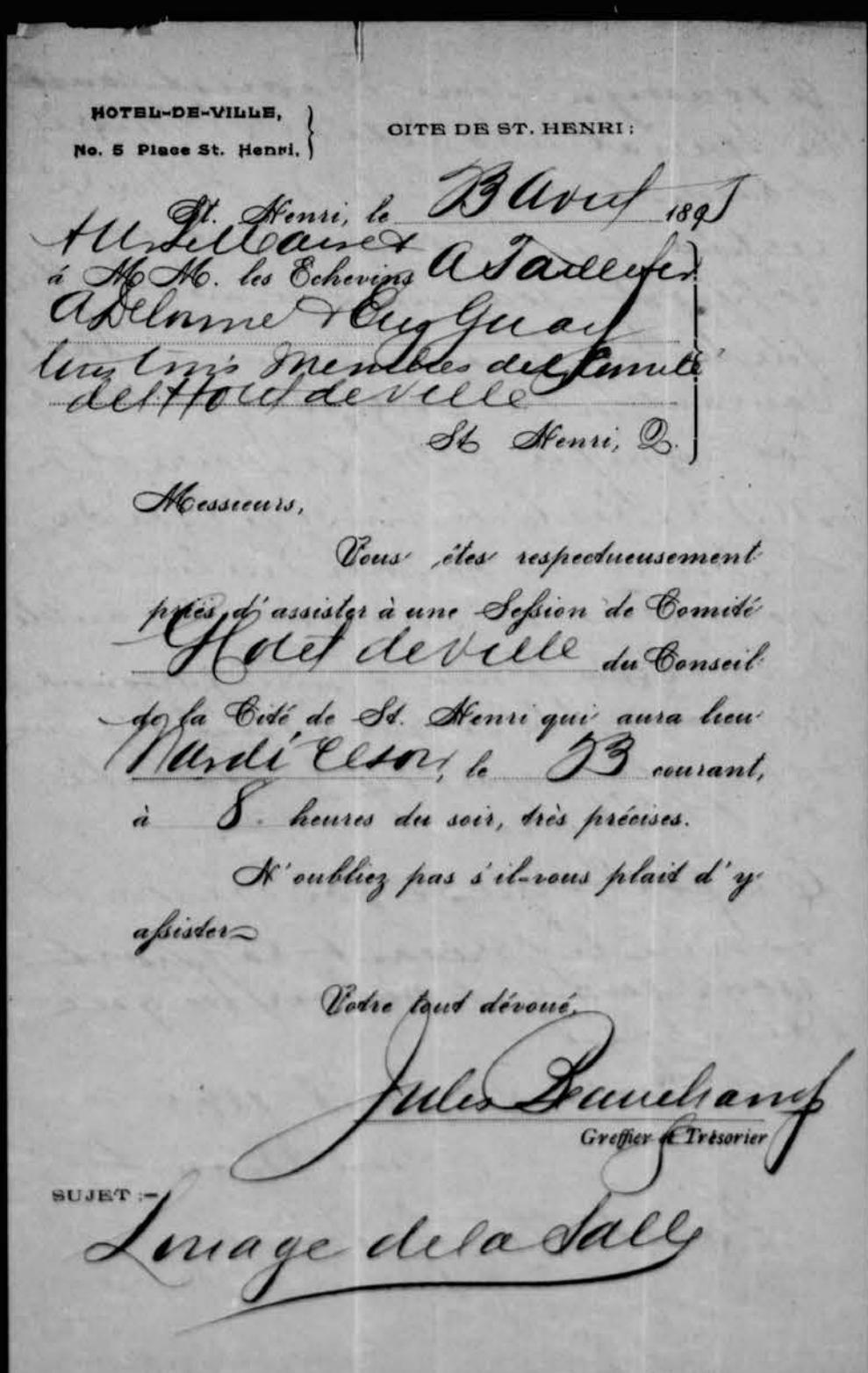
N^o 6186-

Assemblée du comité
de l'Ass. &c. Ville de
la Cité des Sts. Denys
tenue le 25 Juillet 1895

J.R.

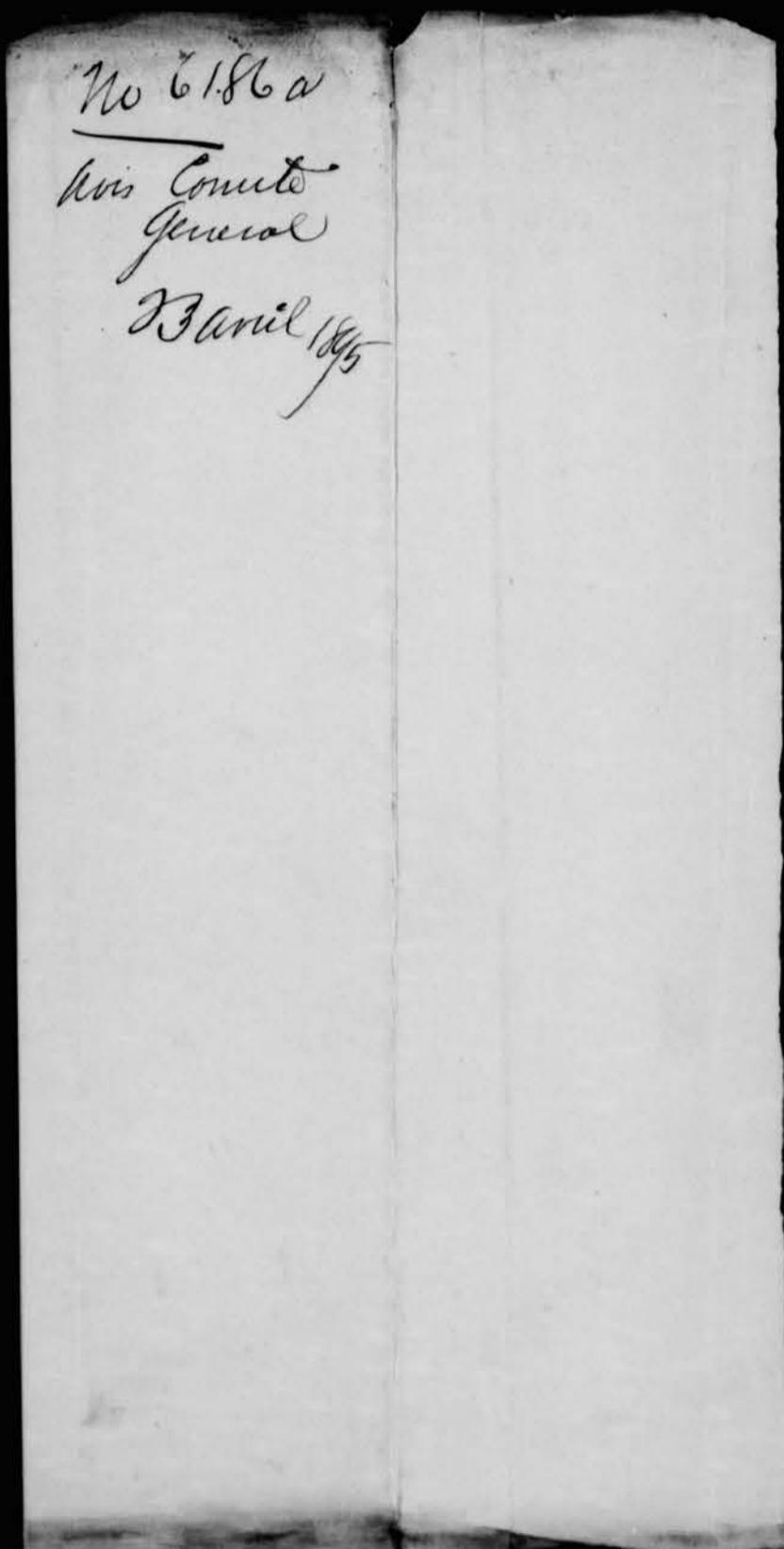
Et la séance est levée
après la lecture
du rapport
de la Secrétaire

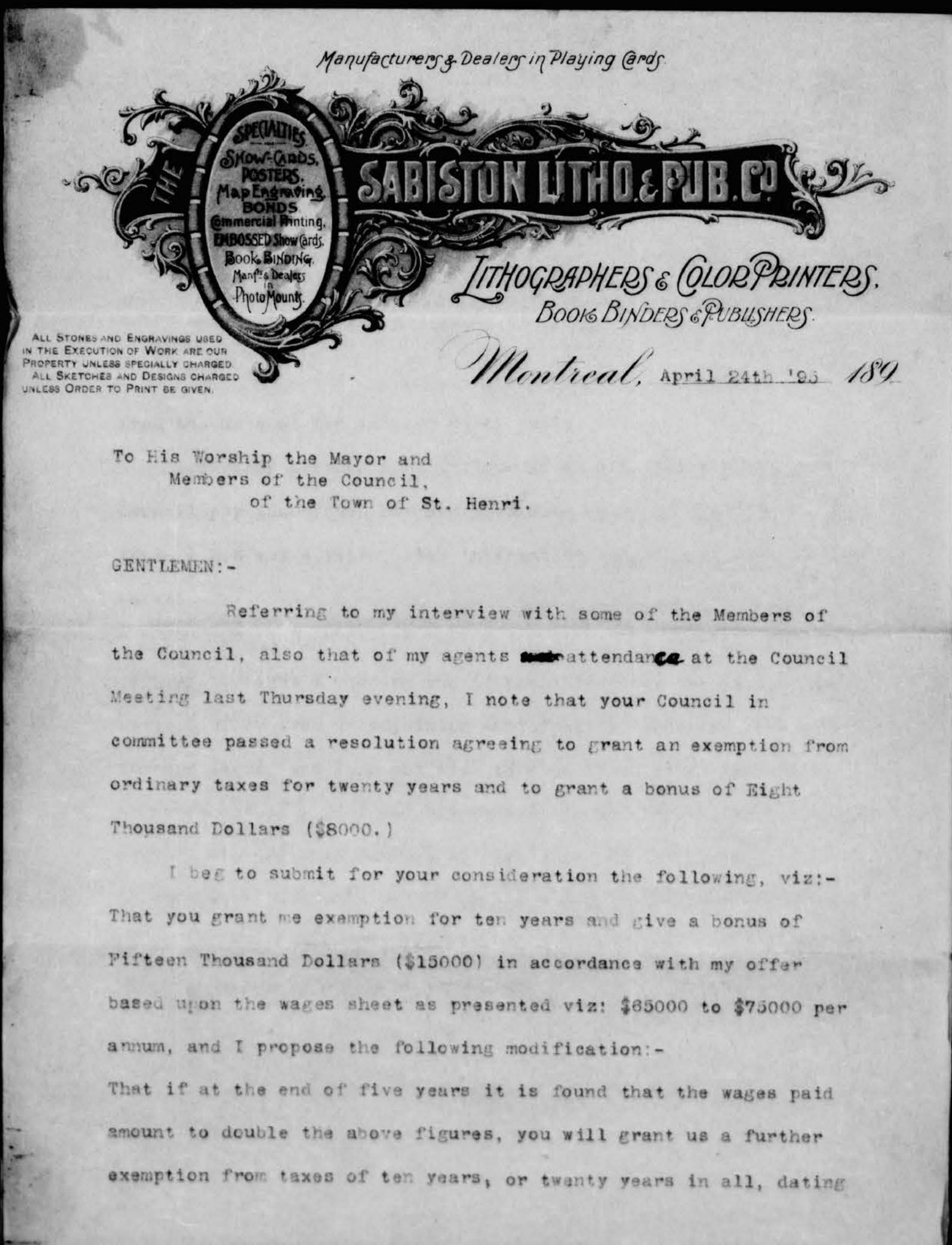
P23/E2,111

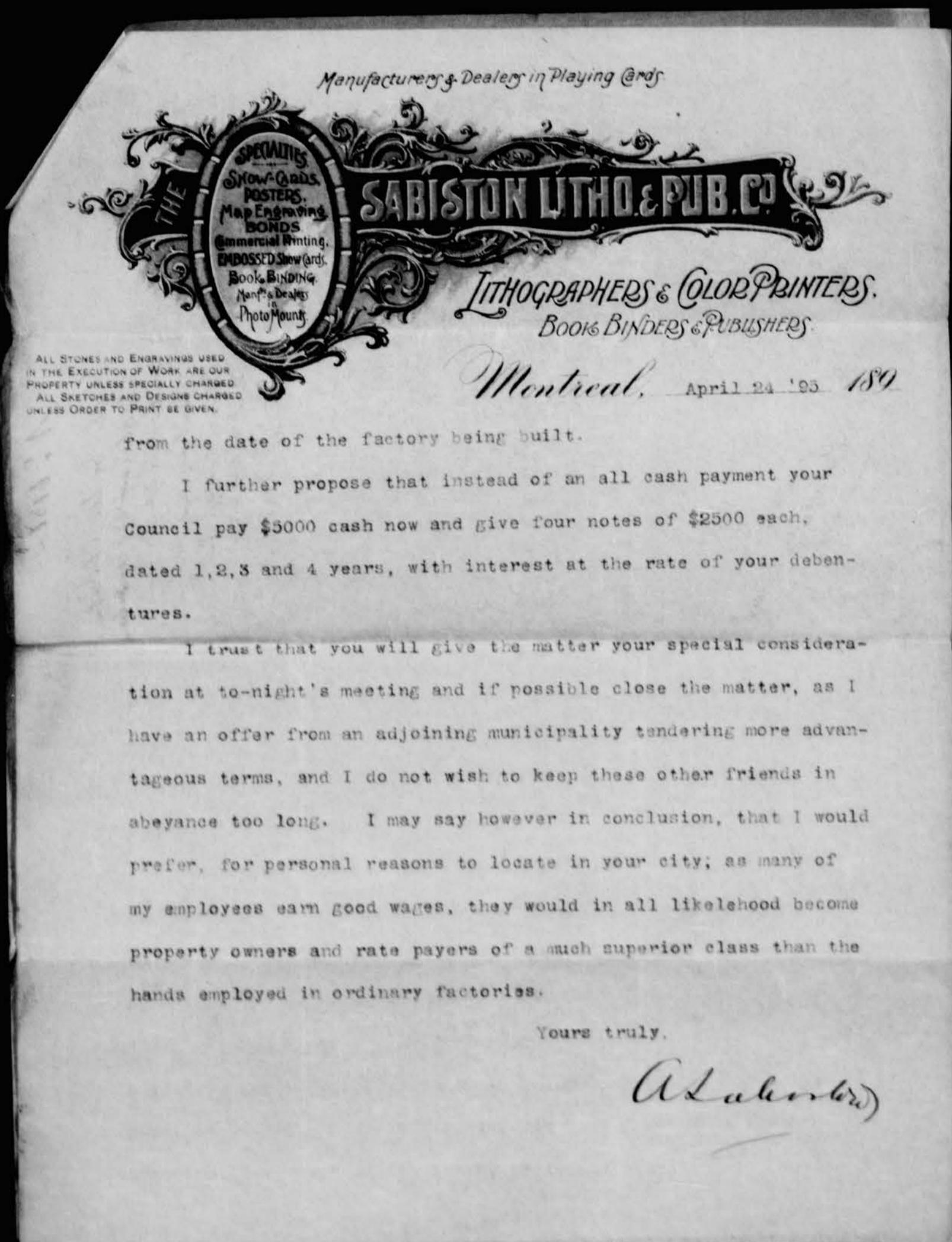


Je soussigné Isaié Daoust constat
l'heure Spéciale de la Côte de St-Henri
et résident en la Côte de St-Henri
certifie par les présentes et fais
rapport sous mon serment d'officier
que le Vingt-Troisième jour d'Avril
courant entre Onze heures et Midi
j'ai signifié à M. Le Maire et à
M. M. les Échevins de la Côte de
St-Henri un double dicéduum en
partant et en laissant le double
de chacun d'eux à une personne
renommable de leur famille à leur
domicile respectif en la Côte
de St-Henri
En foi de quoi j'ai dressé et
tenu le présent rapport
pour servir et valoir le que
de droit
St-Henri 23 Avril 1895
Isaié Daoust
Constatte Spécial

P23/E2,111







Yours truly,

A. Lalonde

P23/E2, 111

N^o 6187-

Lettre de Mr. Sabiston
établissant les conditions
de bonus &c pour
l'établissement de son
atelier dans les limites
de St-Henri

24 avril 1895

MAB

Bonuli general

*Law Offices
Madore & Guérin.*

*Edmund Guérin, B.A., B.C.L.
J.A.C. Madore, B.C.L.
P.B. Laviollette, B.C.L.
M.G. LaRochelle, B.A.
Advocates*

BELL TELEPHONE 2955.

*New York Life Building,
Place d'Armes Square,*

ROOMS - 203-209-213-214

Montreal 25 Avril 1895

Liste des comptes reçus de la Cité de St Henri en Décembre '94 pour collection des arrérages &c, avec détail de ce qui a été fait-

- ✓ Alfred Trevetick ----- taxes de 1892 payées
- ✓ Adolphe Paquette ----- cause pendante
- ✓ Louis Deneau ----- Taxes de 1892 payées
- ✓ Hormidas Charron ----- Ordre reçu de Mr. Beauchamp de dis-continuer cette cause-frais \$ 18.15
- ✓ The Butchers ice Co ----- Compte payé en plein-
- ✓ Succession F.V. Moseley ----- àcompte reçu , la balance devant étre payée dans le mois de Mai '95
- ✓ Adolphe Fichaud ----- Jugement pour \$ 116.53
- ✓ Leon Houle ----- Ordre reçu de Mr. Magenais, ex-Maire, de discontinue cette cause, frais \$ 23.70
- ✓ Martial Aubry ----- do do frais \$ 17.90
- ✓ Alex Deseve Sr. ----- do de Mr. Beauchamp , Frais \$ 28.60
- ✓ Marie Martin, Vve P. Dorice ---- Jugement pour \$ 16.85
- ✓ Maria Quinlivan Vve G.B. Durkum-Ordre reçu de Mr. Beauchamp de sus- pendre procédes-
- ✓ Maxime Lajoie ----- Taxes de 1892 payées-
- ✓ Omer Labelle ----- Jugement pour \$ 29.98
- ✓ Selvenir Gohier ----- Payé en plein-
- ✓ Alphonse Way ----- Jugement pour \$ 8.68
- ✓ Parmelia Morse épouse de J.P. Beaudoin ----- Jugement pour \$ 24.32

*New Offices
dore & Guérin.*

*Edmund Guérin, B.A.B.C.L.
J.A. Madore, B.C.L.
P.B. Laviollette, B.C.L.
M.G. La Rochelle, B.A.*

Advocates

BELL TELEPHONE 2055.

*New York Life Building,
Place d'Armes Square.*

ROOMS - 208-209-213-214

Montreal April 18 --

- ✓ Joseph Deneau ----- Payé en plein
- ✓ Alphonse Desjardins ----- Cause pendante
- ✓ Céline Chaboillez Vve J.B.C
Charbonneau ----- Jugement pour \$ 77.31
- ✓ Polydore Leduc Jr. ----- Taxes de 90-91-92- payées en 1893
\$ 8.07
- ✓ Philibert Trudeau ----- Jugement obtenu le 27 Janvier 1893
pour \$ 19.63, Taxes de 89-90-91-92
- ✓ T. Lenoir Rolland ----- rien de fait, informations requises
- ✓ Francois Thibault ----- Taxes de 91-92- payées en Janvier '93
- ✓ Adolphe Bibault ----- Jugement obtenu le II Janvier 1894
pour \$ 19.36
- ✓ William Drysdale ----- Taxes de 90-91-92- payées en Janvier 1893- \$ 30.39

MONTREAL, 25 AVRIL 1895

P23/E2, 111

No 6187a
J. C. Madou
Retour de la perception
des arriérés de taxes
de l'année.

25 Avril 95

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de
y mentionné.

le jour de 189

189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du tire quatrième des statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire

LICENCE D'HOTEL

DISTRICT ELECTORAL DE Tuxtla Gutiérrez

REQUETE DE

Edward Hernández

Hallman Pérez Linares

2 Hotel en 11/02026 de

la calle 8 y 9 con

entre la calle de Monterrey

refète

Province de Québec, Nous, soussignés, électeurs municipaux, résidant en la ville de St-Henri
District de Montréal, arrondissement N° 2A dans la Division électorale de Hochelaga
certifions par les présentes que Edouard Chêvrier et Gallette
Hochelais résidant au N° 2026 de la Rue St-Jacques

de la cité de Hennig dans le comté de Wochitaga N° 2.1
qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit auordnissement N° 2.1
est personnellement connu de chacun de nous ; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation ; qu'il est
qualifié pour tenir une maison d'entretien public ; que la maison dont il est question contient le logement
exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit ; que nous avons visité ou
connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour
les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.

DONNÉ sous nos seings, le

jour de Ann

189

NOMS ET SIGNATURES.	RÉSIDENCES.
F. X. Garon x	103 Rue St Marguerite
J. B. Lavoie	No 44 St Marguerite
J. B. Raujet	99 St Marguerite
J. S. Visina veuve x	No 75 "
E. Roger x	" 33 St Marguerite
W. Laberge	63 St Marguerite
C. Cadieux x	" 57 "
J. Piché	55 "
M. Blach	55 "
Joseph Chaitvano	31 "
Louis Riel	29 "
J. B. Boy	15 " St Marguerite
J. Gauthier	255 " St Ambroise
J. Cartier	33 " Marguerite
Louis Gauthier	12 " St Philippe
A. Beurnard	16 " " "
M. Bouchard	14 " " "
Ferdinand Tremblez	18 " " "
J. B. Poirier	25 " " "
J. E. Simard	30 " " "
J. Cuimel	72 " " "
W. Leaudre	80 "
Moïse Provost	88
Francesse Lemarie	132
Joseph Renait	8 St Jean Baptiste
J. B. Rive	44 St Philippe
J. G. Lefebvre	13 St Philomenne
Armand Bourget	108 St Philippe
J. Laroche	9 St Joachim et Anne
J. L. Gauthier	122 St Philippe

NOMS ET SIGNATURES.	RÉSIDENCES.	Province de Québec, District de
		Sachez tous par ces présentes que nous de et
		du même lieu, nous sommes obligés envers sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS, en monnaie légale et courante du Canada, savoir : le sus-nommé
		pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé
		pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé
		pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.
		ATTENDU que le sus-nommé s'était obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou un lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette Licence doit être en vigueur l sus-nommé paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné pour tout délit ou infraction à la Loi des Licences de Québec de 1878 et ses amendements, relativement aux maisons d'entretien public, et en accomplit et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont et pourront être établis à cette égard par l'autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.
		EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour de
Assermenté, Signé, scellé et délivré en présence de -		
<p><i>Province de Québec, District de Montréal</i> } JE, <i>Edouard Bouchard</i>, résidant au No. <i>2026 de la Rue St-Joseph dans la Ville de St-Henri</i> dans le district électoral de <i>Hochelaga</i> désirant obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit arrondissement No. <i>2-A</i> du dit district électoral de <i>Hochelaga</i> après serment prêté, déclare que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hôtel.</p> <p>Assermenté devant moi, à <i>St-Henri</i> ce <i>22 ième</i> jour de <i>Avril</i> 1895 } <i>Edouard Bouchard</i> Je Cherrierut mark lalement</p> <p><i>P.D. Fichau</i> Juge de paix.</p>		
<i>Conseiller.</i>		

Au Maire & Conseillers

St. Henri de Montreal

Montreal

P. Q.

24th. Avril, 1895.

Messieurs,-

Je, soussigne, sollicite de nouveau par la présente une "licence" d'Hotel au N° 2026 Rue St Jacques, en cette circonference Je vous refere respectueusement aux soussignes residents de la Localite qui sont consentant que cette licence me soit accordée. Espérant que vous serez assez bon de prendre me demande en consideration,

Je demeure votre tout devoué,

E. Lallemand

N^o 6188
Répété E. Lallemand
Demande de licence au
N° 2026 de la Rue St
Jacques
24 Avril 1895
M.L.

N O N.	R E S I D E N C E .
Isaac Varey	3329 Notre Dame
Zotique Laberge	3372 " "
Arch ^t Bref	3320 " "
George Campbell	3318 " "
P. J. Desmond	3298 " "
Louis Demarbre	3288 John Street
S. P. S. 64	3254 " "
J. F. Berthold	3250 " "
J. Soler	3240 " "
Joseph Guenau	3236 " "
G. Chartrand	3234 " "
F. A. Brown	3227 " "
J. Charbonneau	3243 " "
R. Wheathouse	108 Attwater Ave
Georges Houle	808 Albion
B.C. Tuford	102 St John St
W. M. Weston	99 Sacré-Coeur St
76 Victoria X	98 St Marguerite
11 Warden X	St. Antoine St
9 H. Galtman	57 St. Paul

Ronald Dubuc
Philip Barry
John Denney
Patrick Foley

Geo. Dickinson
Louis Renaudais

14 St. Phillippe St
644 St. Antoine St
57 St. Cremieu St
99 Lacleur

3315. Notre Dame
348 Precheur

P23/E2,111

Montreal April 22/95

ESTATE de LISLE,
23 FRASER'S BUILDINGS
45 ST. SACRAMENT ST. MONTREAL,
M. NOLAN de LISLE,
MANAGER.

Dear Sir.

In answer to your letter of the
11th instant regarding lots No 890 & 889 of the
Parish of L'Île St. Henri for the purpose
of the continuation of St. Jeannet as per plan
prepared by J. C. Vauv. Same prepared on
behalf of the Estate de Lisle to accept your offer
of \$10 per foot, that is for 883 feet of lot No 890
and 353 1/2 feet of lot No 889 - besides the cost
of the drain opposite lot No 889. and
proportion of same on lot No 890 -

The money can remain on mortgage in
the hands of the municipality for 5 years
at 5% without option of redemption before.
The municipality to pay the costs of the said
agreement to ^{copy} the mortgage to the
Seller.

I am truly
Julia Beauchamp Esq. M. Nolan de Lisle
Secretary & Treasurer of the
Administrator's Estate
St. Henri A. M. de Lisle

P23/E2,111

Montreal April 22/95

ESTATE de LISLE,
23 FRASERS BUILDINGS
45 ST. SACRAMENT ST. MONTREAL,
M. NOLAN de LISLE,
MANAGER,

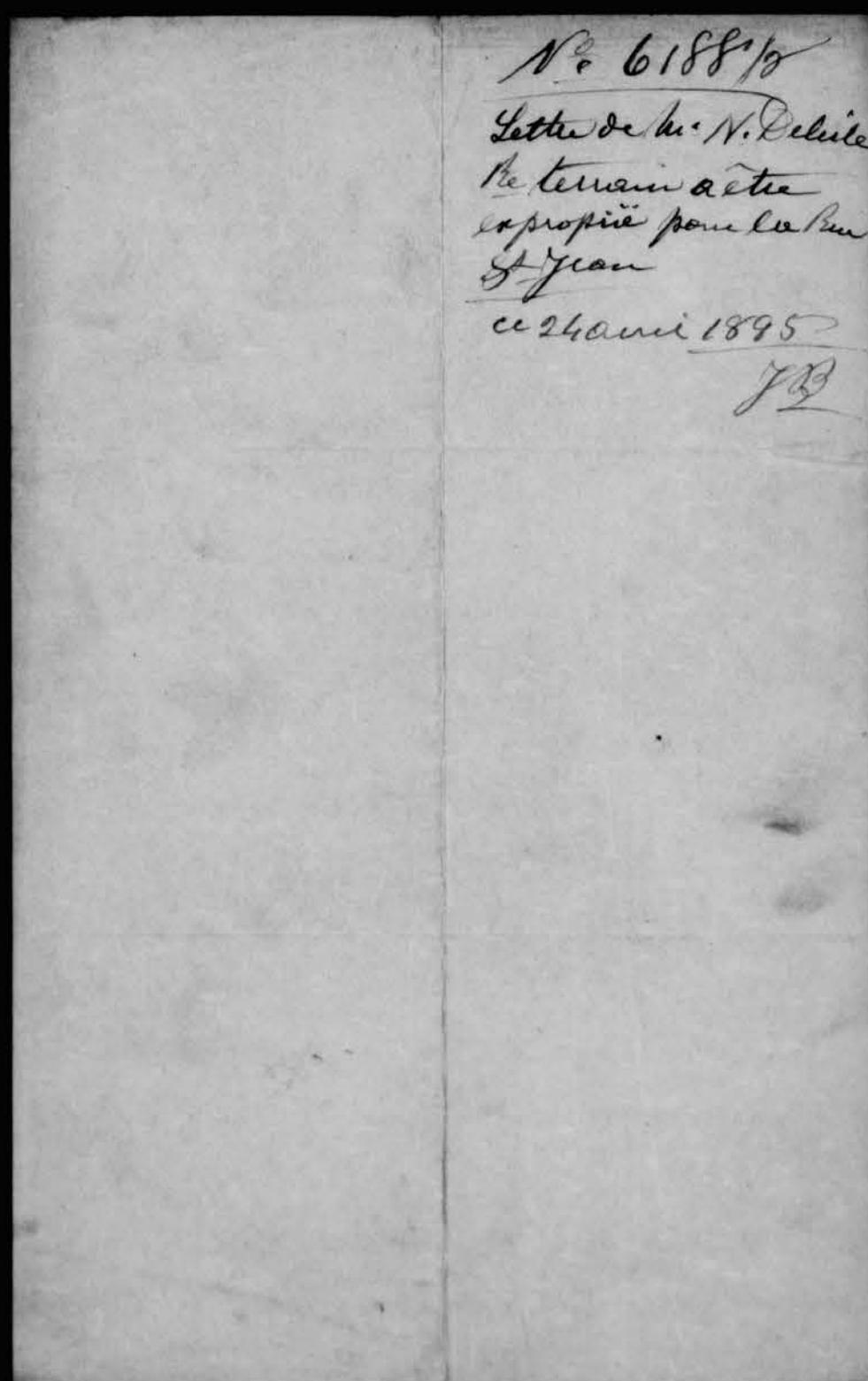
Dear Sir.

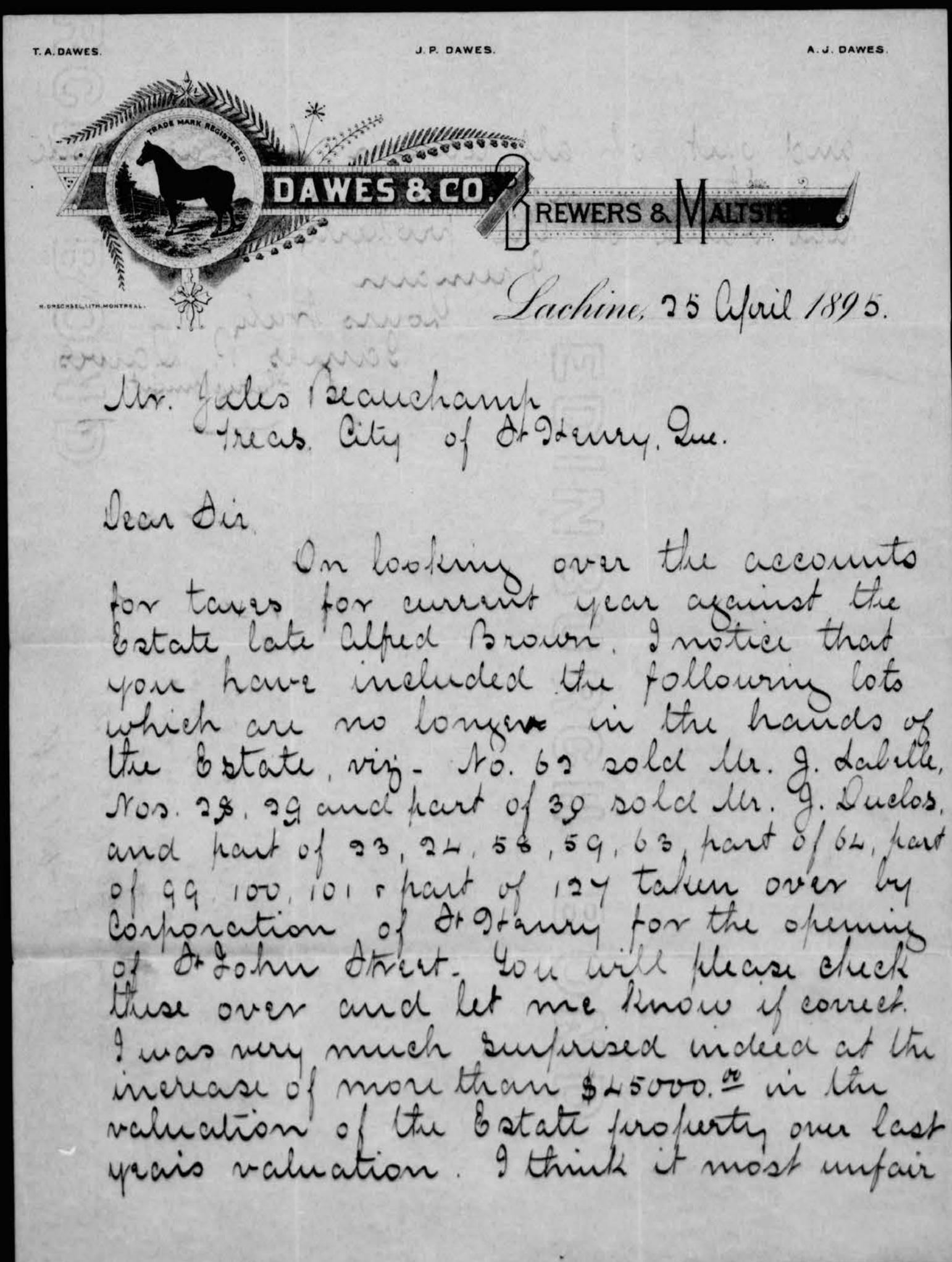
In answer to your letter of the
1st instant regarding lots No 890, 889 & the
Parish of L'Île-Bizard in St Henri for the purpose
of the continuation of St. Leonard Street as per plan
prepared by J. C. Vauv. Same prepared on
behalf of the Estate de Lisle to accept your offer
of \$18 per foot, that is for 883 feet of lot No 890
and 3531 feet of lot No 889, besides the cost
of the drain opposite lot No 889, and
proportion of same on lot No 890.

The money can remain on mortgage in
the hands of the municipality for 5 years
at 5% without option of re-acquisition before.
The municipality to pay the costs of the said
government tax. Copy of the mortgage to the
Seller.

Jules Bouchard, Esq. M. Nolan. de Lisle
Secretary/Treasurer Administrator Estate
St. Henri A. M. de Lisle

P23/E2,111





On looking over the accounts for taxes for current year against the estate late Alfred Brown, I notice that you have included the following lots which are no longer in the hands of the estate, viz - No. 62 sold Mr. J. Labelle, Nos. 28, 29 and part of 39 sold Mr. J. Duclos, and part of 23, 24, 58, 59, 63, part of 62, part of 99, 100, 101 & part of 124 taken over by Corporation of St. John's for the opening of St. John Street. You will please check these over and let me know if correct. I was very much surprised indeed at the increase of more than \$25000.00 in the valuation of the estate property over last year's valuation. I think it most unfair

P23/E2, 111

and most of all because no I am quite
sure there is no such increase in the
real number of the poor here.

Shows truth
of curves
throughout

卷之三

N^o 6189-

Lettre de M^r J. B. Daury
Re lots vendus à
la cité de St Henri
& autres

26 April 1895

which is not a good
thing and must
not go on.

P23/E2,111

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL.B.
LOUIS CODERRE, LL.B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 24 avril 1895-

Recu de la tte de St-Henry,
la somme de ~~two~~ cent cinquante
et quinze francs et ~~50~~ cent au
fayet do onto reçu avec
plus grande.

L'heure des Bétons de Montreal
P. T. Dubreuil
sur Tresorerie

P23/E2, 111

6189(a)

Recu au la
Cité St. Henri
de l'

Union des abat-
toirs de Montréal

24 April 1895
^{L.C.}



Town of Westmount.

OFFICE OF THE
SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 26th April 1895

Jules Beauchamp Esq.
Clerk & Treasurer
City of St. Henri
Dear Sir

Re Deposition of Garbage

Since writing you this am. Councillor T. B. Bulmer who had this matter in charge, called on me and says that in negotiating with you as to Cost of Dump &c. it was fully understood that the payment of the sum you asked for rental, would cover in full, all possible or probable claims for damages that might arise or be caused by the deposition of our garbage at the places named in the agreement.

Will you kindly confirm this point, in writing, so that I can submit it to our Council when the matter comes before them on 6 May.

Yours truly
W. H. G. into
(Signature)

Secretary-Treasurer.



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 26th April 1895

Jules Beauchamp Esq'
Clerk & Treasurer
City of St Henri
Dear Sir

Re Deposition of Garbage

I have to acknowledge receipt of your favor of the 25th inst, intimating that your Council has passed a resolution granting the Town of Westmount the privilege of depositing its garbage on the dumping ground of St Henri, at an annual rental of Five Hundred Dollars.

In reply have to say that your letter will be laid before our Council at its 1st meeting on 6 May 95 and answer sent you I am
Yours truly

J. B. Minto
Secretary Treasurer.

P23/E2,111

N^o 6190-

Lettre du secrétaire
du Westmount M^e
Dépot des Vedangs.
et demandant de
spécimen exemplé de
tous dommages qui
pourrait encaisser la
cite de St. Jean
le 27 Octobre 1845

YB

Province de Québec, à une assemblée du comité des licences
Cité de St-Henri | Du Conseil de la Cité de St-Henri, tenue à

St-Henri au lieu ordinaire des assemblées du
dit comité, Vendredi le Vingt sixième jour
d'Avril mil huit cent quatre-vingt quinze
conformément à la loi à laquelle assemblée
sont présents M^r M^r les Chevins W. Labiche
Joa Scouca & L^r M^r Beauchamp formant un quorum
sous la présidence de M^r L. Chevin W. Labiche

Il est résolu ce qui suit Savoir

Il est procédé à l'examen des certificats de
licences d'auberge & de magasin Savoie Chaponnier

1^o M^r Vézina au N° 3770 de la Rue Notre Dame
Alphonse Duchambault au N° 116 Rue St-Antoine

J.B. Desautels au N° 64 de la Rue St-Augustin
Marceline Bissonnette au N° 3046 Rue St-Jacques

2^o pour les licences d'auberges recommandées au moment, Savoie
Lucien Bourbeau au N° 3432 de la Rue Notre Dame
G. Boulland Dupuis au N° 275 de la Rue St-Amable
Edward McDonald terraine de l'abattoir

Walter Armstrong 3616 Rue Notre Dame
Adolphus Bick au N° 2014, ~~Rue St-Jacques~~ 184 St-Philippe
Hubert Girard au N° 3487 de la Rue Notre Dame
En ce qui concerne le certificat de licence d'auberge
de M^r Ed. Chemin dit Lallemand au N° 2026 de
la Rue St-Jacques il est résolu et recommandé
que le dit certificat soit renvoyé à une autre
assemblée pour plus ample ~~information~~

Et la séance est levée

Wilfred Labiche
Président

com des Rue
St-Jacques &
St-Philippe
W. L.
Y.R.

(Jules Beauchamps)
Secrétaire

P23/E2,111

N^o 6191

Assemblée de comité
des Sciences tenue
le 26 avril 1895

YB

Province de Québec } A une assemblée du comité de l'Hotel de Ville
bâtie de St-Henri } de la cité de St-Henri; tenue à St-Henri; au
lieu ordinaire des assemblées du dit comité
Vendredi, le Vingt-sixième jour d'Avril mil
mille quatre-vingt quinze, conformément
à la loi, a telquelle assemblée, sont présents
M. M. les Échevins Aimé Taillifer, Eugène
Guay & Adhémar Delorme formant un quorum
sous la présidence de M. l'Échevin Aimé Taillifer
Président du dit comité -

par le Cercle
St-Henri

{ Nestordonne & répète ce qui suit savoir
Proposé par M. l'Échevin Eug. Guay secondé
par M. l'Échevin Ad. Delorme que l'échelle
de prix ou tarif soumis à ce Comité pour
le louage des décors de la salle de l'Hotel
de Ville soit adopté dans son entier et
soit reconnu le seul en force dans l'avenir
sauf en cas exceptionnel.

Adopté à main levée
Proposé par M. l'Échevin Aimé Taillifer
& adopté à main levée que permission
soit accordée au Cercle St-Henri de
pratiquer une ouverture communiquant
de leur théâtre à l'allée neuve de
l'Hotel de Ville.

Le Comité recommande au Conseil
l'adoption du présent rapport de Banquet
et enjoint tous les meubles en même
temps de devenir meubles honoraires
du Cercle conformément à la demande
du dit Cercle.

Contre-signé et la séance est levée
M. Smeul
Ass't Geffr. Aimé Taillifer Président

P23/E2, 111

N^o 6192-

Assemblée du comité
de l'Hotel-de-Ville
tenue le 26 avril 1895

JMB

compte journal

Province de Québec à une assemblée du Comité fiscal de
Cité de St-Henri } Conseil de la cité de St-Henri; tenue à St-Henri
Au lieu ordinaire des assemblées du dit comité
Vendredi le vingt-sixième jour d'Avril mil neuf cent
quatre-vingt-quatre, conformément à la loi, où
laquelle assemblée sont présents Son Honorabilité
le Maire C. J. Aquin & M. M. les Échevins Eugène
Gray, Anne Taillefer, A. Delorme, ~~Alfred Lévesque~~
M. Labreche, Dr A. A. Bernard & Joseph Senecal
& G. M. Senecal, formant un quorum sous la
présidence de M^e le maire -

Il est donné & statué par résolution
du comité comme suit, Savoir : —

+ Il est proposé par M^e l'échevin A. Delorme
secondé par M^e l'échevin A. A. Bernard que M^e le
jeffroi Biron soit & est autorisé par la présente à
convoyer une assemblée des contribuables de la
Cité de St-Henri pour Lundi prochain le 29 Avril
pour 8 heures du soir dans la Salle de l'Hôtel de Ville
afin de fournir l'occasion aux contribuables
de discuter l'opportunité d'accord sur un
bours de \$1500000 à la Sabiston ~~Lithographie Co~~
& amendement ~~au~~ au ~~à~~ M^e l'échevin Eugène Gray propose en
secondé par M^e l'échevin que la
question des bours à la Sabiston ~~Lithographie Co~~ soit
renvoyée jusqu'à ce que tous les manufactures
déjà existantes qui ont ~~des~~ des bours & exemption
de taxes aient fait leur rapport tel que demandé
par la loi. — La motion principale du consentement
du proposer & secondeur est retirée &
l'amendement est aussi retiré —

✓ M^e l'échevin A. Taillefer secondé par M^e
l'échevin & M^e Senecal que la question de laisser
bours de M^e A Sabiston soit différée au mercredi
prochain le 1^{er} Mai 1895 —

Done

M^e Eugen Guay dissident

La question de M^e Joseph Fortier est
présentée en ce qui regarde sa maison étant
en avant des bornes dans laquelle elle est

M^e l'échevin L. M. Bérenger propose secondé
par M^e l'échevin Eugen Guay qu'une somme
de \$2000.00 soit alloué à M^e Jos Fortier pour le dégâts
de sa maison située sur la Rue d'après le tout
suivant la loi, et en considération de tous dommages
qui pourraient en inister M^e l'échevin Et Taillefer
dissident ~~et le secr~~

Et les séances est levée

(Yves Bruchamant)
Secrétaire

E. J. St. Guir President

N^o 6195-

Assemblée des
Commis Fiscaux
Tenue le 26 avril 1895

JMB

St-Henri le 29 Avril 1895
(@ M. le Maire et @ Mme)
Le Secrétaire de la Cité de St-Henri]

Messieurs,
Etant sur le point de faire
de grandes réparations à ma maison
et comme je sais que je suis sur le
niveau de la Rue St-Jacques que
vous devez exproprier pour l'élargisse-
ment de la dite Rue St-Jacques
veuillez donc venir et prendre arrange-
ment avec moi dans le plus court
délai si vous ne pouvez me payer
de suite je penserai à vous attendre en
un payant intérêt au taux de 6%
par an, sans quoi je vais commencer
demain mes réparations et que
vous occasionnerez beaucoup
plus de dépenses qu'en le faisant
de suite.

M. le Maire d'Elle
Messieurs
Votre tout dévoué
L. Lepin Bouvette, prie

P23/E2,111

N^o 6194

Lettre de Louis Pepin
dit Barolette, pêcheur
demandant d'être
exproprier de suite

cc 29 aout 1895

JMB

définie au
comité général

comité des finances

Cité Ville de St. Henri.

A T.J.Aquin (Maire, et M.M.)
L.M.Senecal, Jos Senecal, Alfred Leduc W.Labreche,
A.A.Bernard, Aime Taillefer A Delorme,
& Eug Guay }
Tous Conseillers Municipaux }

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le vingt neuvième
jour du mois de AVRIL mil huit cent quatre-vingt-quinze
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

La Question des finances Re Debentures

- 20 Octroi de licences d'auberges et de magasins
30 Reception de rapport de comité
40 Etude du bonus Sabiston

Donné à St. Henri, sous mon serment,
le ⁵
jour d' ¹⁸⁹ Mars 1892.

Jules Beauchamp
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Isaié Daoust constable
spécial de la cité de Sillery et res-
tant dans la dite cité de Sillery au-
tifié par les personnes et fais rapport sans
aucun scrupule d'officer que le vingt-septième
jour de Avril mil huit cent quatre-vingt
quinze entre six et sept heures du P.M.
J'ai signifié à M. le maire et aux
les Chemins de la cité de Sillery,
mentionnés dans le présent arrêté
double d'éccluse d'autorisation
portant et lassant de due double au
me personnal recommandable de leur
famille et à chacun de leur don-
née.

En fide quoi J'ai dressé
et donné le present rapport
Par serment solennel et que de dire
Sillery 29 Avril 1885. "Isaié" Daoust

Constable Special

N°6195

Procès-verbal
Spécial du Comité
Tenue le 29 Avril
1885

ISD

CITE DE ST. HENRI.

A. Gagnier — (Maire, et M. les Ech. M. les Ech. M. les Ech.)
L'Av. Senechal Alain Vaillant Joseph Senechal
Eugène Guay, A. a. Bernard, A. Delorme, Alfred
Léonard Wilfrid Lalinde

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp, Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Mardi, le vingt-troisième
jour du mois de Avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze
à 10:30 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

- 1^o. Question d'un Empreint Suplementaire pour
payer et uncontré les débentures émises le 1^{er} Mai 1895
 - 2^o. Question De Riel Expropriation Rue de Marguerite
2^o Lettre de Westmount Re dépose des Adanges
 - 3^o. Lettre de G. Lepine dit Paquette pour demandant d'être
Exproprié immédiatement &c ~
 - 4^o. Lettre de J. P. Davies demandant que le rôle de
perception soit altéré en conséquence de l'expro-
priation qui a été fait pour la Rue St. Jean
 - 5^o. Qui oude soit donné au greffier tenu à la cité
de lorsque le rôle de perception dans les cas d'expropriation
- 7^o. Question de la vente de la maison de l'Av. Senechal
8^o. Question concernant des types de la Ville
Donné à St. Henri, sous mon serment, ce 29^e de
mai de l'an 1895 — *Jules Beauchamp*
Greffier et Trésorier

Nous soussignés acceptons la présente
convocation d'assemblée du conseil pour
le trente avril 1895 à 7³⁰ heures. f. M.
pour établir le dite assemblée dans
le bureau du greffier en l'Hôtel de Ville
de la séance donnée par le St. Jean Baptiste

bj ayvin

P. A. H. Bernard.

Aimé Baillif

J. M. Devine

Alfred Leduc

Joseph Léonard

Eugène Massé

A. N.elonne

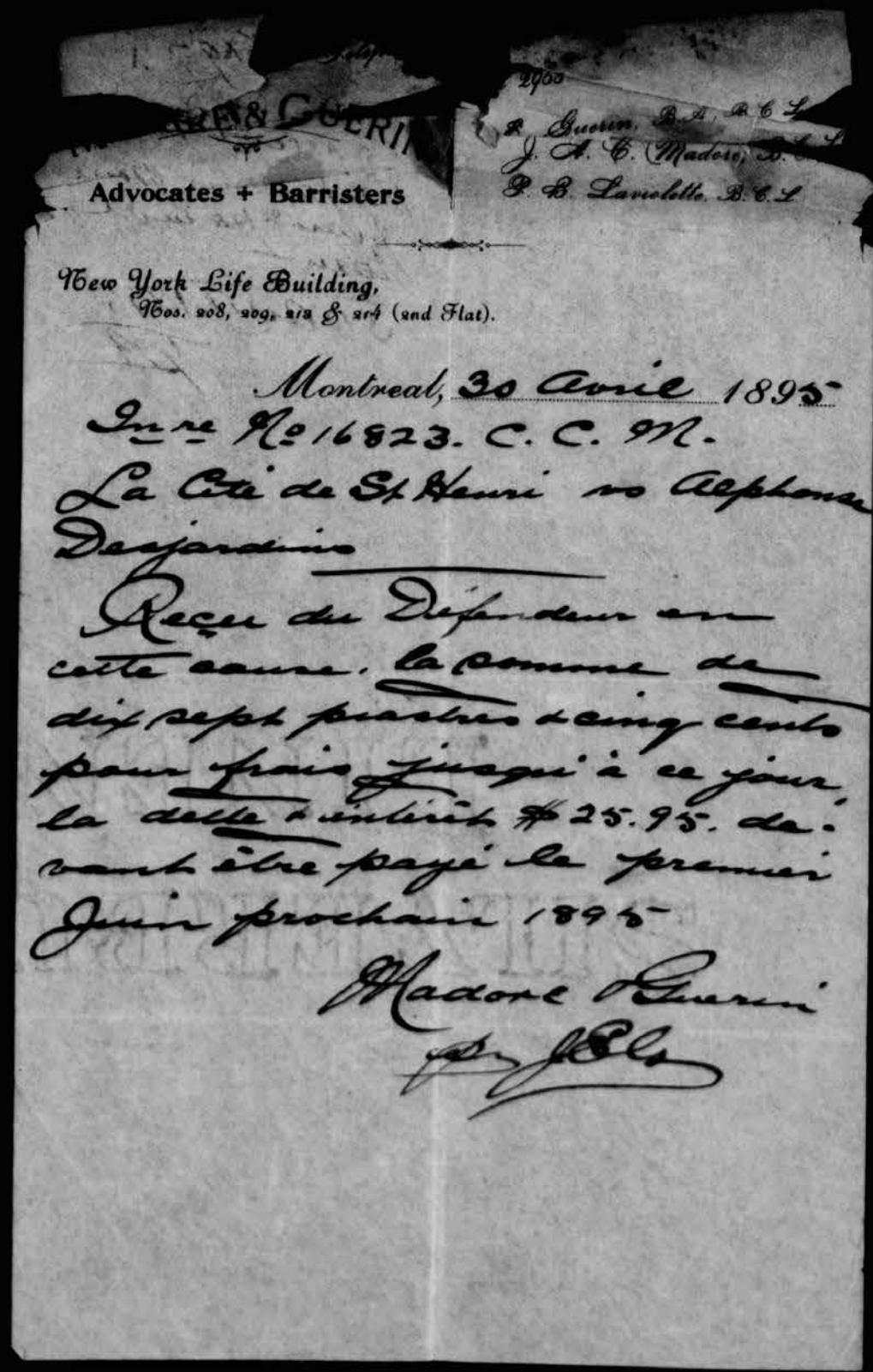
W Labrèche

N° 6196

Assemblée spéciale
du conseil tenue
le 30 avril 1895

Y22

P23/E2,111



P23/E2,111

P23/E2,111

		Memorandum.	
From	Founded 1805. Caledonian Insurance Company LANSING LEWIS. MANAGER.	To	1 st May 1895 Secretary Treasurer Mme: St. Henri

To 1 year interest on Davidson Mfg.
\$4000 @ 6% ————— \$240.
and interest on arrears —

Please make cheque payable to Mrs. M. L. Lewis
and mail it to this office.

M. L. Lewis
1st May 1895

P23/E2,111

N^o 6198

Lettre de Lansing
Lewis ~~de~~ interet
sur l'acquisition de
Cincinnati
ce 1 mai 1895

YRS

1^{er} Mai 1895

Province de Québec) A une session du Comité de
Cité de St-Henri Licences du Conseil de la Cité de
St-Henri tenus à St-Henri au lieu
ordinaire des sances du dit Comité
Mercredi le 1^{er} juillet de Mai Mil
huit cent quatre-vingt quinze conformément
à la loi à laquelle assemblée
sont présents M.M. les Échevins W.
Lafiche Résideut & M.M. les Secrétaires
L.M. General formant un conseil
sus le prénom de M.W.Lafiche
est ordonné et statué par résolution
du Comité de licence ci-dessous fait : -
Il est résolu et adopté à l'unanimité
que les licences de magasin d'épicerie
impair 2 sont octroyées comme suit
M.M. Nefid Robitaille N° 58 rue Jean
Touzé Delorme 225 St-Antoine
Philias Heward 2050 St-Jacques
Eustache Vincent 1093 St-Antoine
Oliver Decarie au N° 5 St-Jacques

Il est résolu et adopté que transfert
de licence d'auberge soit accordé à
Mr Joseph Neveu au lieu et place
de Walter Armstrong au N° 3616
Rue Notre Dame.

Il est résolu et adopté que transfert
de licence d'auberge soit accordé à
Mr Joseph Lelise Rolette au lieu
et place de Hubert Girard au
N° 3487 de la rue Notre Dame

La demande de M^r Pierre Larante
pour transférer sa licence d'embarg
à un autre endroit est déjeté à
plus tard.

Resolu et adopté à unanimité que
la demande d'octroi d'une licence d'em-
barquement à M^r Edouard Chénier sur l'allée
au N 3026 de la rue Jacques soit rejetée

W.L.
SpS

et la licence est levée

Benoitique
M. Léveillé,
asst Référ.

Willard Labiche
Résident

carte

N^o 6199
Comité des Licences
mai 11/84

P23/E2,111

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of
Co Stoehelaga

Notice is hereby given in accordance with the Statutes in that behalf, that the following is a statement shewing the real value of the real estate of this Company in the above Municipality other than the Road and also the actual value of the land occupied by the Road, estimated according to the average value of agricultural land in the locality; and the Company hereby requests you to send me a certified extract from the Valuation Roll, as soon as it has been deposited, of the valuation of the Company's property as it appears on the Roll.

	ROAD.	VALUE.		OTHER THAN ROAD VALUE.	TOTAL.		REMARKS.
		Arps.	Cts.		Arps	Cts.	
106-1675-1706							
	27.50				48015.00		
	3.50				6111.00		
	31.50			50	4471.00		
					58577.00		

DATED AT MONTREAL

May,

1895

J. J. SARGEANT

ROSTANT,
S. J. Mazzoni

Bx

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of St Pierre aux Liens
Co. Hochelaga

Notice is hereby given in accordance with the Statutes in that behalf, that the following is a statement shewing the real value of the real estate of this Company in the above Municipality other than the Road and also the actual value of the land occupied by the Road, estimated according to the average value of agricultural land in the locality, and the Company hereby requests you to send me a certified extract from the Valuation Roll, as soon as it has been deposited, of the valuation of the Company's property as it appears on the Roll.

	ROAD.		VALUE.		OTHER THAN ROAD VALUE.		TOTAL.		REMARKS.
	Arps.	Perch	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	
		8 19					819	00	

DATED AT MONTREAL,

May 1

1895.

L. J. SEARGEANT,
General Manager.

By M.

P23/E2,111

N^o 6900

Rapport du grand conc.
de l'évaluation suivant
la loi -

ce 1^{er} mai 1885 -